

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1413

4 juin 2015

### SOMMAIRE

A7 Capital S.A. ....	67781	Caymus Holding S.à r.l. ....	67800
AB Foods Luxembourg S.à r.l. ....	67783	Claront S.A. ....	67824
Accelero Capital Holdings S.à r.l. ....	67788	Comgest Europe ....	67785
Ace Asset Management - SICAV SIF ....	67779	Costa Buena ....	67783
Adco S.à r.l. ....	67782	C-Rights S.à r.l. ....	67810
Affinia Luxembourg S.à.r.l. ....	67780	Crowned Capital SA ....	67803
Alp Real Estate S.à r.l. ....	67780	DADEMI Spf S.A. ....	67784
Altair Lux Invest S.A. ....	67781	DB Credit Investments S.à r.l. ....	67784
Altice Media Group Luxembourg S.à r.l. ....	67780	Den RE Invest S.A. ....	67784
Alto Investments S.à r.l. ....	67780	Dutch Investment S.A. ....	67824
Anfa II France S.à.r.l. ....	67778	Euromena Investments S.à r.l. ....	67793
Anzio S.A. ....	67781	Evolis S.A. ....	67785
Arendt Services S.A. ....	67779	N.G. Investissements ....	67779
Artemiy Capital SPF S.A. ....	67778	Our356 S.à r.l. ....	67812
Asciano Invest S.A. ....	67782	Overdrive ....	67778
Aspect Struere S.A. ....	67794	Oxley Properties S.A. ....	67779
Atena S.A. ....	67783	Private Placement Fund ....	67778
Backes & Partners Classic Cars ....	67786	Remich Holding II S.à r.l. ....	67781
Banque Havilland S.A. ....	67782	Rosneft JV Projects S.A. ....	67782
BD Investment S.A. ....	67785	Skyros S.A. ....	67783
BMM Holding S.A. ....	67811	Westbrook S.A. ....	67778

**Westbrook S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2514 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Sauvage.

R.C.S. Luxembourg B 37.754.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015053336/9.

(150060916) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 avril 2015.

---

**Overdrive, Société Anonyme.**

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 163.499.

Le bilan abrégé au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2015054444/10.

(150062406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

---

**Artemiy Capital SPF S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 177.743.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015055615/10.

(150064185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**Private Placement Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 102.950.

Le bilan au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour PRIVATE PLACEMENT FUND*

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2015054469/11.

(150062402) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

---

**Anfa II France S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 195.573.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des associés réunie extraordinairement le 19 mars 2015*

L'assemblée générale des associés a décidé de nommer en qualité de gérant de catégorie A, Madame Anne-Laure COATES, née le 12 avril 1981 à Cognac (France), demeurant personnellement au 4, chemin des fraisiers, 1212 Grand Lancy, Suisse, pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 mars 2015.

Référence de publication: 2015055601/14.

(150063859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**N.G. Investissements, Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 1.903.700,00.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 15, rue des Bains.

R.C.S. Luxembourg B 173.886.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015053840/9.

(150061584) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

---

**Oxley Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 152.706.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015053863/9.

(150060972) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

---

**Arendt Services S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 145.917.

En date du 6 mars 2015, le conseil d'administration de la Société a pris acte et a accepté la démission de Madame Anne Catherine GRAVE de ses fonctions de déléguée à la gestion journalière avec effet au 2 avril 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Arendt Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2015055570/13.

(150063643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**Ace Asset Management - SICAV SIF, Société d'Investissement à Capital Variable - Fonds d'Investissement Spécialisé.**

Siège social: L-8210 Mamer, 106, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 127.430.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de la Société tenue en date du 08 avril 2015 que:

1. Le Conseil d'Administration de la Société est composé des personnes suivantes:

*Administrateurs*

- Jean-Pierre CROCHAT, avec adresse professionnelle au 26, Quai Gustave-Ador, CH - 1211, Genève, Suisse;

- Philippe SCHELLENBERG, avec adresse professionnelle au 20, Rue Sérebia, CH - 1205, Genève, Suisse;

- Jérôme CHATELAIN, avec adresse professionnelle au 26, Quai Gustave-Ador, CH - 1211, Genève, Suisse.

2. Deloitte Audit S.à.r.l., avec siège social au 560, Route de Neudorf - L-2020, Grand Duché de Luxembourg, a été nommé en tant que Réviseur de la Société.

Les mandats des Administrateurs et du Réviseur d'Entreprises viendront à échéance lors de la prochaine Assemblée Générale Ordinaire Annuelle de la SICAV appelée à statuer sur l'exercice clôturé au 31 décembre 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mamer, le 14 avril 2015.

Pour extrait conforme

Un mandataire

Référence de publication: 2015055580/23.

(150063938) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**Affinia Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 194.508.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015055547/10.

(150063941) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**Alto Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 7.700.000,00.**

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.  
R.C.S. Luxembourg B 170.717.

Il résulte des transferts de parts sociales:

En date du 9 Avril 2015, la société ARD Finance S.A., ayant pour adresse, 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg, a transféré 19,000 actions ordinaires de classe J à Avenir Investments S.à r.l., ayant pour adresse, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2015054619/12.

(150062824) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 avril 2015.

---

**Alp Real Estate S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 140.724.

*Procès-verbal de la décision du gérant unique prise le 16 mars 2015*

Le Gérant Unique décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 16 mars 2015.

Pour mandat

Signatures

*L'agent domiciliataire*

Référence de publication: 2015055556/15.

(150063466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**Altice Media Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 3, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 196.003.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale des associés réunie extraordinairement le 3 avril 2015*

L'assemblée générale des associés a décidé d'acter la démission de Madame Emilie SCHMITZ de son mandat de gérant de catégorie B de la Société.

L'assemblée générale des associés a décidé de nommer en qualité de gérant de catégorie A, Madame Anne-Laure COATES, née le 12 avril 1981 à Cognac (France), demeurant personnellement au 4, chemin des fraisiers, 1212 Grand Lancy, Suisse, en qualité de gérant de catégorie A, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle de la Société qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015055558/17.

(150063860) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**Remich Holding II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 170.655.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015053914/9.  
(150061874) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

---

**Altair Lux Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 137.677.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme  
ALTAIR LUX INVEST S.A.

Référence de publication: 2015055597/11.  
(150064114) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**Anzio S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2519 Luxembourg, 3-7, rue Schiller.  
R.C.S. Luxembourg B 81.630.

*Extrait de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 13 avril 2015*

Messieurs Freddy Bracke et Michel Jadot ainsi que Madame Anne-Marie Grieder sont renommés administrateurs.  
Madame Marie-Reine Bernard est renommée commissaire aux comptes.  
Tous les mandats viendront à échéance lors de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Pour extrait conforme  
Anne-Marie Grieder / Freddy Bracke  
*Administrateur / Administrateur*

Référence de publication: 2015055607/14.  
(150063829) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**A7 Capital S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 10.000.000,00.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.  
R.C.S. Luxembourg B 161.047.

*Extrait rectificatif de l'extrait enregistré sous le n° L150026562 et déposé au R.C.S. Luxembourg le 10/02/2015*

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 26 janvier 2015*

Suivant les dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, et en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, les membres du conseil d'administration de la Société, délibérant valablement, nomment la société TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., société anonyme ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86 995 et membre de l'Ordre des Experts Comptables de Luxembourg, en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme  
A7 CAPITAL S.A.

Référence de publication: 2015055631/20.  
(150064096) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**Rosneft JV Projects S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.  
R.C.S. Luxembourg B 167.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015053917/9.  
(150061703) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

---

**Banque Havilland S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 147.029.

La liste des Signatures Autorisées et Instructions de Signature au 17 mars 2015 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
*Pour Banque Havilland S.A.*  
Référence de publication: 2015054154/11.  
(150062428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

---

**Adco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 100.974.

Par résolutions prises en date du 3 avril 2015, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Nomination de José Correia, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2015 et pour une durée indéterminée;
2. Acceptation de la démission de Charlotte Bastin, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant, avec effet au 30 juin 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 13 avril 2015.  
Référence de publication: 2015055537/15.  
(150063787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**Asciano Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 137.524.

**EXTRAIT**

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 13 avril 2015, statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2014, que:

Sont réélus Administrateurs, pour une période de trois ans, leurs mandats prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2017:

- Monsieur Jean-Hugues DOUBET, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L- 1471 Luxembourg
- Monsieur Thierry JACOB, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch L-1471 Luxembourg
- Madame Mireille GEHLEN, demeurant au 2, rue Stade J.-F. Kennedy, L-3502 Dudelange

Est réélu en qualité de Commissaire aux comptes pour la même période:

- FIN-CONTROLE S.A., avec siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg

De plus, Monsieur Jean-Hugues DOUBET, est renommé Président du Conseil d'Administration pour la même période.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2015055617/19.

(150063269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**Skyros S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1636 Luxembourg, 10, rue Willy Goergen.  
R.C.S. Luxembourg B 99.759.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2015053982/9.  
(150061441) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 avril 2015.

---

**Costa Buena, Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 93.766.

Suite à la décision du Conseil d'Administration, en date du 07 avril 2015, il est à noter la nouvelle adresse de la Société, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2015:

- 46A, Avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

COSTA BUENA

Manacor (Luxembourg) S.A.

*Mandataire*

Référence de publication: 2015055700/14.

(150063821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**Atena S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1820 Luxembourg, 10, rue Antoine Jans.  
R.C.S. Luxembourg B 175.906.

**EXTRAIT**

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 1<sup>er</sup> avril 2015 que le siège social de la société a été transféré de son ancienne adresse au 10, rue Antoine Jans à L-1820 Luxembourg.

En outre, il est à noter que Madame Orietta RIMI et Madame Elena LATORRE sont désormais domiciliées au 10, rue Antoine Jans, L-1820 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015055626/15.

(150063671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**AB Foods Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 587.603.200,00.**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.  
R.C.S. Luxembourg B 89.457.

**EXTRAIT**

Il résulte d'un contrat de transfert de parts sociales du 27 mars 2015 que ABF (UK) Limited a cédé la totalité des parts sociales, soit 5.876.032 parts sociales de la Société à ABF Overseas Limited, une société inscrite au Registrar of Companies for England and Wales sous le numéro 03313345, ayant son siège social à Weston Centre, 10, Grosvenor Street, Londres W1K 4QY, et ce avec effet au 31 mars 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015055576/16.

(150063366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**DB Credit Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.****Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.  
R.C.S. Luxembourg B 114.238.

- 
- Mme. Laurie Domecq, résident professionnellement au 2, Boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, est nommé gérant de la société, en remplacement le gérant démissionnaire, Mme. Anja Wunsch, avec effet au 13 avril 2015.
  - Le nouveau mandat de Mme. Laurie Domecq prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2018. Luxembourg, le 13 avril 2015.

Signatures

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015055719/14.

(150063601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

**Den RE Invest S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.  
R.C.S. Luxembourg B 154.825.

*Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires en date du 13 avril 2015 à Luxembourg ville*

L'Assemblée décide de reconduire Stéphane BIVER, Alain NOULLET et Jean-Pierre HIGUET dans leurs mandats d'administrateurs et de reconduire DATA GRAPHIC S.A. dans son mandat de commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'année 2020.

DATA GRAPHIC S.A., société anonyme, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 42 166, informe que son adresse a été transférée au 8 rue Heinrich Heine L-1720 Luxembourg en date du 9 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Un mandataire*

Référence de publication: 2015055708/16.

(150063438) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

**DADEMI Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.  
R.C.S. Luxembourg B 185.948.

*Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue en date du 31 mars 2015*

Le Conseil d'administration accepte la démission en tant qu'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg avec effet immédiat.

En date du 31 mars 2015, le Conseil d'administration coopte en remplacement Monsieur Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg.

Le Conseil d'administration soumettra cette cooptation à l'assemblée générale, lors de sa première réunion pour qu'elle procède à l'élection définitive.

Le Conseil d'Administration se compose dès lors comme suit:

- Pieter van Nugteren, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Lux Business Management S.à r.l., ayant son siège social au 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg, dont le représentant permanent est Monsieur Christian Knauff, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg;
- Luigi Maula, employé privé, avec adresse professionnelle 40, avenue Monterey à L-2163 Luxembourg

Luxembourg, le 31 mars 2015.

Pour extrait conforme

*Pour la société**Un mandataire*

Référence de publication: 2015055717/24.

(150063865) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

**Evolis S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 66.121.

L'assemblée générale, en date du 6 mars 2015, nomme en tant que nouveaux administrateurs, Monsieur Jean BARRET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg en remplacement de Madame Marie-Laurence THILL, démissionnaire et Monsieur Eric BREUILLE, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg en remplacement de Monsieur Guy BAUMANN, démissionnaire.

Le mandat des administrateurs, s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Luxembourg, le 14.04.2015.

*Pour: EVOLIS S.A.*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015055759/17.

(150063897) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**Comgest Europe, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 40.576.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire en date du 26 mars 2015*

En date du 26 mars 2015, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler les mandats de Monsieur Arnaud Cosserat, de Monsieur Franz Johann Weis, de Monsieur Chakara Sisowath et de Monsieur Laurent Dobler en qualité d'Administrateurs, pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016,

- de renouveler le mandat de Deloitte Audit Sàrl en qualité de Réviseur d'Entreprises agréé pour une durée d'un an jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2016.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour Comgest Europe*

Caceis Bank Luxembourg

Référence de publication: 2015055693/18.

(150063400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**BD Investment S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2168 Luxembourg, 127, rue de Mühlenbach.

R.C.S. Luxembourg B 114.930.

*Extrait rectificatif de l'extrait enregistré sous le n° L150035893 et déposé au R.C.S. Luxembourg le 24/02/2015*

*Extrait du procès-verbal du conseil d'administration tenu en date du 10 février 2015*

Suivant les dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur et à la tenue du registre des actions nominatives et du registre des actions au porteur, et en application de l'article 42 de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, les membres du conseil d'administration de la Société, délibérant valablement, nomment la société TRUSTCONSULT LUXEMBOURG S.A., société anonyme ayant son siège social au 127, rue de Mühlenbach, L-2168 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86 995 et membre de l'Ordre des Experts Comptables de Luxembourg, en qualité de dépositaire des actions au porteur de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

BD INVESTMENT S.A.

Référence de publication: 2015055648/19.

(150064097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**Backes & Partners Classic Cars, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6961 Senningen, 46, rue du Château.

R.C.S. Luxembourg B 196.070.

---

**STATUTS**

L'an deux mil quinze, le trentième jour du mois de mars.

Pardevant Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven.

Ont comparu:

1.- Monsieur Marc GUALTIERI, employé privé, né le 7 janvier 1960 à Villerupt (France), demeurant professionnellement à L-6961 Senningen, 46, Rue du Château, et

2.- Monsieur Vincent BACKES, employé privé, né le 3 juin 1966 à Arlon (Belgique), demeurant à L-6961 Senningen, 46, Rue du Château.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer.

**Art. 1<sup>er</sup>** . Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "BACKES & PARTNERS CLASSIC CARS"

**Art. 2.** Le siège social est établi dans la commune de Niederanven.

Il pourra être transféré en tout autre endroit dans le Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet:

- la vente et la location de tous types de véhicules automoteurs et de produits dérivés d'Automobilia (objets d'art, pièces neuves ou d'occasions, matériel neuf ou d'occasion ayant un rapport avec les mêmes véhicules automoteurs);

- l'organisation de manifestations et de services ayant un rapport avec les mêmes véhicules automoteurs, et

- la petite restauration et la vente de boissons non alcoolisées.

La Société a également pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placements, l'acquisition par achat, souscription ou toute autre manière ainsi que l'aliénation par la vente, échange ou toute autre manière de valeurs mobilières de toutes espèces et la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations. La Société peut également garantir, accorder des prêts ou assister autrement des sociétés dans lesquelles elle détient une participation directe ou indirecte des sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société.

Un objet supplémentaire de la Société est, soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, et pour son propre compte, l'acquisition et la vente de biens immobiliers ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

D'une façon générale, la société pourra exercer toutes activités généralement quelconques qui pourraient paraître nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales d'une valeur nominale de 125 Euros (cent vingt-cinq euros) chacune.

**Art. 6.** Les parts sont librement cessibles entre associés.

Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

En cas de transmission pour cause de mort, ainsi que pour l'évaluation des parts en cas de cessions, l'article 189 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, est applicable.

En cas de cession des parts, les autres associés ont un droit de préemption.

**Art. 7.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les héritiers et représentants ou ayants-droit et créanciers d'un associé ne peuvent, sous aucun prétexte, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration.

Ils doivent pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Le gérant est nommé par l'Assemblée Générale. Il est nommé pour une durée indéterminée. Ses pouvoirs sont définis dans l'acte de nomination.

Le gérant peut nommer des fondés de pouvoirs, associés ou non, pouvant agir au nom et pour le compte de la société, dans la limite des pouvoirs conférés dans l'acte de nomination.

Le gérant est habilité à instituer des succursales partout, selon qu'il appartiendra, aussi bien dans le Grand-Duché qu'à l'étranger.

**Art. 10.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent; chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède. Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 11.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts du capital social.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le dernier jour du mois de décembre de chaque année.

**Art. 14.** Chaque année au dernier jour de décembre il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société, ainsi qu'un bilan et un compte de profits et pertes.

Les produits de la société, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constituent le bénéfice net.

Sur ce bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire, dès que le fonds de réserve a atteint le dixième du capital, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des associés.

**Art. 15.** En cas de dissolution de la société, chaque associé prélèvera avant tout partage le montant nominal de sa part dans le capital; le surplus sera partagé au prorata des mises des associés. Si l'actif net ne permet pas le remboursement du capital social, le partage se fera proportionnellement aux mises initiales.

**Art. 16.** En cas de dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par l'assemblée des associés à la majorité fixée par l'article 142 de la loi du 10 août 1915 et de ses lois modificatives.

Le ou les liquidateurs auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

**Art. 17.** Pour tous les points non prévus expressément dans les présents statuts, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2015.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi établis, les comparants ont souscrit à l'intégralité du capital comme suit:

1.- Monsieur Marc GUALTIERI, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
2.- Monsieur Vincent BACKES, prénommé, cinquante parts sociales . . . . .	50
Total: cent parts sociales . . . . .	100

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

#### *Estimation des frais*

Le montant des charges, frais, dépenses ou rémunérations sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution est évalué sans nul préjudice à la somme de mille cent euros (EUR 1.100,-).

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Ensuite, les associés se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, et à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- Est nommé gérant technique et gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:
  - Monsieur Vincent BACKES, prénommé, gérant technique, et

- Monsieur Marc GUALTIERI, prénommé, gérant administratif.

La société est valablement engagée par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif. Ils peuvent conférer des pouvoirs à des tiers.

2.- Le siège social de la société est établi à l'adresse suivante:

L-6961 Senningen, 46, Rue du Château.

Le notaire instrumentant a rendu attentif les comparants au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les comparants.

#### *Pouvoirs*

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent pouvoir à tous clercs et employés de l'Étude du notaire soussigné, à l'effet de faire dresser et signer tous actes rectificatifs éventuels des présentes.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, état et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Marc Gualtieri, Vincent Backes, Paul Bettingen.

Enregistré à Luxembourg, A.C.1, le 31 mars 2015. 1LAC / 2015 / 9938. Reçu 75.-€

*Le Receveur* (signé): Irène Thill.

- Pour copie conforme - délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 10 avril 2015.

Référence de publication: 2015055645/127.

(150063655) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

#### **Accelero Capital Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.999.560,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 175.938.

In the year two thousand and fifteen, on the seventh day of April.

Before Us, Maître Léonie GRETHEN, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Appeared the following:

ORASCOM TMT INVESTMENTS S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 1, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 108440;

Pezou S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 165846;

Mr. Ossama Bessada, an individual born on September 20, 1972 in Giza, Egypt, with professional address at 3173 Trailside Drive, Oakville, ON, L6M 0P3, Canada;

Special Edutainment Software and Applications Ltd., a limited liability company governed by the laws of the British Virgin Islands, with registered office at Trident Chambers, P.O. Box 146, Road Town, BVI, Tortola, British Virgin Islands and registered with the companies register of the British Virgin Islands under number 1612572;

Mr. Khaled Bishara, an individual born in July 27, 1971 in Cairo, Egypt, with professional address at 124, El-Nil Street, El Agouza, Giza, Egypt;

Mr. Philip Tohme, an individual born on January 27, 1967 in Beyrouth, Lebanon, with professional address at Kornet El Hamra-Metn, Lebanon;

Mr. Karim Beshara, an individual born on July 30, 1974 in Cairo, Egypt, with professional address at 124, El-Nil Street, El Agouza, Giza, Egypt;

Mr. Mark Shalaby, an individual born on May 13, 1973 in San Jose, California, United States of America, with professional address at 14, Via Di Sant'Anselmo, Rome 00153, Italy;

Ms. Noha Khalil, an individual born on June 1, 1978 in Giza, Egypt, with professional address at 19, Gabalaya Street, Zamalek, Cairo, Egypt;

Ms. Sophie Sursock, an individual born on November 7, 1979 in Paris, France, with professional address at Boulevard de Grenelle, F-75015 Paris, France;

Mr. Bassem Youssef, an individual born on July 15, 1973 in Giza, Egypt, with professional address at 276A, Palm Hills, Al Sheikh Zayed, 6<sup>th</sup> of October City, Egypt;

Ms. Noha Sharaf, an individual born on July 20, 1983 in Alexandria, Egypt, with professional address at 5, El Birgas Street, Garden City, Cairo, Egypt;

Mr. Adrien Hautefeuille, an individual born on May 11, 1985 in Paris, France, with professional address at 4, rue Robert Estienne, F-75008 Paris, France (hereafter together referred to as the "Shareholders");

all represented by Ms Inès Audran, lawyer, residing professionally in Luxembourg, by virtue of proxies, which, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

All the shareholders of the Company were duly convened by convening notices sent on March 30, 2015 indicating the agenda, date, location and time of the general meeting.

The appearing parties, represented as above stated, declared that they currently hold nine thousand seven hundred (9,700) shares out of ten thousand (10,000) shares, representing 97% of the share capital of *Accelero Capital Holdings S.à r.l.*, a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) with a share capital of four million one hundred thousand euro (EUR 4,100,000.-) divided into one thousand (1,000) class A shares, one thousand (1,000) class B shares, one thousand (1,000) class C shares, one thousand (1,000) class D shares, one thousand (1,000) class E shares, one thousand (1,000) class F shares, one thousand (1,000) class G shares, one thousand (1,000) class H shares, one thousand (1,000) class I shares and one thousand (1,000) class J shares, with a par value of four hundred ten euro (EUR 410.-) each, having its registered office at 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 175938, incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Paul Decker, then notary residing in Luxembourg, of 21 February 2013, published at the Luxembourg Official Gazette, *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* under number 1090 of 8 May 2013. The articles of association of the Company have been amended for the last time by a deed of Maître Paul Decker, then notary residing in Luxembourg, of 7 May 2013, published with the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* of 2 October 2013 number 2431 (the "Articles of Association").

### *1. Agenda*

The agenda was as follows:

1. Redemption of one thousand six hundred twenty (1,620) shares of the Company divided into 162 class A shares, 162 class B shares, 162 class C shares, 162 class D shares, 162 class E shares, 162 class F shares, 162 class G shares, 162 class H shares, 162 class I shares and 162 class J shares with a nominal value of four hundred ten euro (EUR 410.-) each (the "Redeemed Shares 1") being held by *Pezou S.à r.l.* (the "Exiting shareholder 1") at a redemption price of one million sixty five thousand four hundred and twenty eight euro (EUR 1,065,428.-).

2. Redemption of one thousand sixty four (1,064) shares of the Company divided into 101 class A shares, 107 class B shares, 107 class C shares, 107 class D shares, 107 class E shares, 107 class F shares, 107 class G shares, 107 class H shares, 107 class I shares and 107 class J shares with a nominal value of four hundred ten euro (EUR 410.-) each (the "Redeemed Shares 2" and together with the Redeemed Shares 1, the "Redeemed Shares") being held by Mr. *Ossama Bessada* (the "Exiting Shareholder 2" and together with *Exiting Shareholder 1*, the "Exiting Shareholders") at a redemption price of four hundred thirty six thousand two hundred and forty euro (EUR 436,240.-).

3. Reduction of the share capital of the Company by an amount of one million one hundred thousand four hundred forty euro (EUR 1,100,440.-) so as to reduce the Company's share capital from its current amount of four million one hundred thousand euro (EUR 4,100,000.-) to an amount of two million nine hundred ninety nine thousand five hundred sixty euro (EUR 2,999,560.-).

4. Cancellation of the Redeemed Shares.

5. Waiver.

6. Amendment of article 5 paragraph 1 of the Articles of Association of the Company.

### *2. Resolutions*

The appearing parties, represented as above stated, in their capacity of Shareholders of the Company, then took the following resolutions:

#### *First resolution*

The Shareholders resolved to approve the redemption of the Redeemed Shares 1 consisting of one thousand six hundred twenty (1,620) shares divided into 162 class A shares, 162 class B shares, 162 class C shares, 162 class D shares, 162 class E shares, 162 class F shares, 162 class G shares, 162 class H shares, 162 class I shares and 162 class J shares with a nominal value of four hundred ten euro (EUR 410.-) each at a redemption price of one million sixty five thousand four hundred twenty eight euro (EUR 1,065,428) consisting of the nominal value of the Redeemed Shares 1 as well as of a repayment of the share premium in the amount of four hundred one thousand two hundred twenty eight euro (EUR 401,228.-) in accordance with article 7 of the Articles of Association of the Company on the basis of the interim accounts of the Company dated March 31, 2015 (the "Interim Accounts").

The Shareholders further acknowledged that, for the purpose of the redemption of the Redeemed Shares 1 and on the basis of the Interim Accounts, there are enough assets to be distributed.

The repayment may only take place in accordance with the respects of the rights of the existing/eventual creditors of the Company.

#### *Second resolution*

The Shareholders resolved to approve the redemption of the Redeemed Shares 2 consisting of one thousand sixty four (1,064) shares divided into 101 class A shares, 107 class B shares, 107 class C shares, 107 class D shares, 107 class E shares, 107 class F shares, 107 class G shares, 107 class H shares, 107 class I shares and 107 class J shares with a nominal value of four hundred ten euro (EUR 410.-) each at a redemption price of four hundred thirty six thousand two hundred forty euro (EUR 436,240) consisting of the nominal value of the Redeemed Shares 2 on the basis of the Interim Accounts of the Company.

The Shareholders further acknowledged that, for the purpose of the redemption of the Redeemed Shares 2 and on the basis of the Interim Accounts, there are enough assets to be distributed.

The repayment may only take place in accordance with the respects of the rights of the existing/eventual creditors of the Company.

#### *Third resolution*

The Shareholders subsequently resolved to decrease the Company's share capital by an amount of one million one hundred thousand four hundred forty euro (EUR 1,100,440.-) so as to reduce the Company's share capital from its current amount of four million one hundred thousand euro (EUR 4,100,000.-), divided into one thousand (1,000) class A shares, one thousand (1,000) class B shares, one thousand (1,000) class C shares, one thousand (1,000) class D shares, one thousand (1,000) class E shares, one thousand (1,000) class F shares, one thousand (1,000) class G shares, one thousand (1,000) class H shares, one thousand (1,000) class I shares and one thousand (1,000) class J shares with a par value of four hundred ten euro (EUR 410.-) each to an amount of two million nine hundred ninety nine thousand five hundred sixty euro (EUR 2,999,560.-) divided into seven hundred thirty seven (737) class A shares, seven hundred thirty one (731) class B shares, seven hundred thirty one (731) class C shares, seven hundred thirty one (731) class D shares, seven hundred thirty one (731) class E shares, seven hundred thirty one (731) class F shares, seven hundred thirty one (731) class G shares, seven hundred thirty one (731) class H shares, seven hundred thirty one (731) class I shares, seven hundred thirty one (731) class J shares, with a par value of four hundred ten euro (EUR 410.-) each.

#### *Fourth resolution*

The Shareholders resolved to approve the cancellation of the Redeemed Shares.

#### *Fifth resolution*

The non-exiting shareholders expressly waive their right to exit the Company at the redemption price and conditions offered to the Exiting Shareholders and approve the redemption price and conditions offered to the Exiting Shareholders. Therefore, the non-exiting shareholders waive their right to an equal treatment among shareholders within the Company for purposes of this exit.

#### *Sixth resolution*

The Shareholders resolved to amend article 5 paragraph 1 of the Articles of Association of the Company, which shall forthwith read as follows:

"The share capital of the Company is set at two million nine hundred ninety nine thousand five hundred sixty euro (EUR 2,999,560.-), divided into seven hundred thirty seven (737) class A shares, seven hundred thirty one (731) class B shares, seven hundred thirty one (731) class C shares, seven hundred thirty one (731) class D shares, seven hundred thirty one (731) class E shares, seven hundred thirty one (731) class F shares, seven hundred thirty one (731) class G shares, seven hundred thirty one (731) class H shares, seven hundred thirty one (731) class I shares and seven hundred thirty one (731) class J shares with a par value of four hundred ten euro (EUR 410.-) each.

#### *Costs and expenses*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately one thousand six hundred euro (EUR 1,600.-).

#### *Declaration*

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document. The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French text, the English text shall prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with the notary, this original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le sept avril.

Par-devant Nous, Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT comparu:

ORASCOM TMT INVESTMENTS S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 1, Boulevard de la Foire, L1528 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 108440;

Pezou S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 165846;

M. Ossama Bessada, un indépendant, né le 20 septembre, 1972 à Giza, Egypte et résidant professionnellement au 3173 Trailside Drive, Oakville, ON, L6M, Canada;

Special Edutainment Software and Applications Ltd., une société à responsabilité limitée régie selon les lois des Iles Vierges britanniques, ayant son siège social à Trident Chambers P.O. Box, 164 Road Town, BVI, Tortola, Iles Vierges britanniques et immatriculée au registre des sociétés des Iles Vierges britanniques sous le numéro 1612572;

M. Khaled Bishara, un indépendant, né le 27 juillet 1971 au Caire, Egypte, et résidant professionnellement au 124, El-Nil Street, El Agouza, Giza, Egypte;

M. Philipp Tohme, un indépendant, né le 27 janvier, 1967 à Beyrouth, Liban, résidant professionnellement à Kornet El Hamra-Metn, Liban;

M. Karim Beshara, un indépendant, né le 30 juillet 1974 au Caire, Egypte, et résidant professionnellement au 124, El-Nil Street, El Agouza, Giza, Egypte;

M. Mark Shalaby, un indépendant, né le 13 mai, 1973 à San Jose, Californie, Etas-Unis d'Amérique, résidant professionnellement au 14, Via Di sant'Anselmo, I - 00153 Rome, Italy;

Mme. Noha Khalil, un indépendant, né le 1<sup>er</sup> juin, 1978 à Giza, Egypte, résidant professionnellement au 19, Gabalaya Street, Zamalek, Le Caire, Egypte;

Mme. Sophie Sursock, un indépendant, né le 7 novembre, 1979 à Paris, France, résidant professionnellement au Boulevard de Grenelle, F-75015 Paris, France;

Mr. Bassem Youssef, un indépendant, né le 15 juillet, 1973 à Giza, Egypte, résidant professionnellement au 276A, Palm Hills, Al Sheikh Zayed, Ville du 6 Octobre, Egypte;

Mme. Noha Sharaf, un indépendant, né le 20 juillet, 1983 à Alexandria, Egypte, résidant professionnellement au 5, El Birgas Street, Garden City, Le Caire, Egypte;

Mr. Adrien Hautefeuille, un indépendant, né le 11 mai 1985 à Paris, France, résidant professionnellement au 4, rue Robert Estienne, F-75008 Paris, France (ensemble ci-après mentionnés comme les "Associés");

tous ici représentés par Mme Inès Audran, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de procurations données sous seing privé, lesquelles resteront, après avoir été signées "ne varietur" par la mandataire des comparants et le notaire instrumentant, annexée au présent acte pour être soumise aux fins d'enregistrement.

Tous les associés de la Société ont été dûment convoqués par l'envoi de convocations le 30 mars 2015 indiquant l'ordre du jour, la date, le lieu et l'heure de l'assemblée générale.

Les parties comparantes, représentées telles que mentionnées ci-dessus, déclarent détenir neuf mille sept cent (9.700) parts sociales des dix mille (10.000) parts sociales, représentant 97% du capital social d'Accelero Capital Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant un capital social de quatre millions cent mille euros (EUR 4.100.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales de catégorie A, mille (1.000) parts sociales de catégorie B, mille (1.000) parts sociales de catégorie C, mille (1.000) parts sociales de catégorie D, mille (1.000) parts sociales de catégorie E, mille (1.000) parts sociales de catégorie F, mille (1.000) parts sociales de catégorie G, mille (1.000) parts sociales de catégorie H, mille (1.000) parts sociales de catégorie I et mille (1.000) parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) chacune, ayant son siège social au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 175938 (la "Société"), et constituée sous les lois du Grand-Duché de Luxembourg suivant acte du notaire Maître Paul Decker, alors de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 2013, publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg, Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1090 du 8 mai 2013. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire Maître Paul Decker, alors de résidence à Luxembourg, en date du 7 mai 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2431 du 2 octobre 2013 (les "Statuts").

*1. Ordre du jour*

L'ordre du jour de l'assemblée était le suivant:

1. Rachat de mille six cent vingt (1.620) parts sociales de la Société divisées en 162 parts sociales de catégorie A, 162 parts sociales de catégorie B, 162 parts sociales de catégorie C, 162 parts sociales de catégorie D, 162 parts sociales de

catégorie E, 162 parts sociales de catégorie F, 162 parts sociales de catégorie G, 162 parts sociales de catégorie H, 162 parts sociales de catégorie I et 162 parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) chacune (les "Parts Sociales Rachetées 1") détenues par Pezou S.à r.l. (l'"Associé Sortant 1") à un prix de rachat d'un million soixante-cinq mille quatre cent vingt-huit euros (EUR 1.065.428,-).

2. Rachat de mille soixante-quatre (1.064) parts sociales de la Société divisées en 101 parts sociales de catégorie A, 107 parts sociales de catégorie B, 107 parts sociales de catégorie C, 107 parts sociales de catégorie D, 107 parts sociales de catégorie E, 107 parts sociales de catégorie F, 107 parts sociales de catégorie G, 107 parts sociales de catégorie H, 107 parts sociales de catégorie I et 107 parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) chacune (les "Parts Sociales Rachetées 2" et ensemble avec les Parts Sociales Rachetées 1, les "Parts Sociales Rachetées") détenues par M. Ossama Bessada (l'"Associé Sortant 2" et ensemble avec l'Associé sortant 1, les "Associés Sortant") à un prix de rachat de quatre cent trente-six mille deux cent quarante euros (EUR 436.240,-).

3. Réduction du capital social de la Société d'un montant d'un million cent mille quatre cent quarante euros (EUR 1.100.440,-) afin de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de quatre million cent mille euros (EUR 4.100.000,-) à un montant de deux million neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante euros (EUR 2.999.560,-).

4. Annulation des Parts Sociales Rachetées.

5. Renonciation

6. Modification de l'article 5 paragraphe 1 des Statuts de la Société.

## *2. Résolutions*

Les parties comparantes, représentées comme mentionné ci-dessus, en leur qualité d'Associés, ont requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

### *Première résolution*

Les Associés décident d'approuver le rachat des Parts Sociales Rachetées 1 consistant à mille six cent vingt (1.620) parts sociales divisées en cent soixante-deux (162) parts sociales de catégorie A, cent soixante-deux (162) parts sociales de catégorie B, cent soixante-deux (162) parts sociales de catégorie C, cent soixante-deux (162) parts sociales de catégorie D, cent soixante deux (162) parts sociales de catégorie E, cent soixante-deux (162) parts sociales de catégorie F, cent soixante-deux (162) parts sociales de catégorie G, cent soixante-deux (162) parts sociales de catégorie H, cent soixante-deux (162) parts sociales de catégorie I et cent soixante-deux (162) parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) chacune à un prix de rachat d'un million soixante-cinq mille quatre cent vingt-huit euros (EUR 1.065.428,-) consistant en la valeur nominale des Parts Rachetées 1 ainsi que du remboursement de la prime d'émission d'un montant de quatre cent un mille deux cent vingt-huit euros (EUR 401,228,-) conformément à l'article 7 des Statuts de la Société sur base des comptes intermédiaires du 31 mars 2015 (les "Comptes Intérimaires").

Les Associés reconnaissent que, dans le cadre du rachat des Parts Rachetées 1 et sur base des Comptes Intérimaires, il y a assez de profits distribuables.

Le remboursement ne pourra s'effectuer qu'en respect des droits des créanciers existants/éventuels de la Société.

### *Deuxième résolution*

Les Associés décident d'approuver le rachat des Parts Sociales Rachetées 2 consistant à mille soixante-quatre (1.064) parts sociales divisées en cent une (101) parts sociales de catégorie A, cent sept (107) parts sociales de catégorie B, cent sept (107) parts sociales de catégorie C, cent sept (107) parts sociales de catégorie D, cent sept (107) parts sociales de catégorie E, cent sept (107) parts sociales de catégorie F, cent sept (107) parts sociales de catégorie G, cent sept (107) parts sociales de catégorie H, cent sept (107) parts sociales de catégorie I et cent sept (107) parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) chacune à un prix de rachat de quatre cent trente-six mille deux cent quarante euros (EUR 436.240,-) consistant en la valeur nominale des Parts Rachetées 2 sur base des Comptes Intérimaires de la Société.

Les Associés reconnaissent que, dans le cadre du rachat des Parts Rachetées 2 et sur base des Comptes Intérimaires, il y a assez de profits distribuables.

Le remboursement ne pourra s'effectuer qu'en respect des droits des créanciers existants/éventuels de la Société.

### *Troisième résolution*

Les Associés décident de réduire le capital social de la Société d'un montant d'un million cent mille quatre cent quarante euros (EUR 1.100.440,-) afin de réduire le capital social de la Société de son montant actuel de quatre millions cent mille euros (EUR 4.100.000,-) divisé en mille (1.000) parts sociales de catégorie A, mille (1.000) parts sociales de catégorie B, mille (1.000) parts sociales de catégorie C, mille (1.000) parts sociales de catégorie D, mille (1.000) parts sociales de catégorie E, mille (1.000) parts sociales de catégorie F, mille (1.000) parts sociales de catégorie G, mille (1.000) parts sociales de catégorie H, mille (1.000) parts sociales de catégorie I et mille (1.000) parts sociales de catégorie J, ayant une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) chacune à un montant de deux millions neuf cent quatre-vingt-dix neuf mille cinq cent soixante euros (EUR 2.999.560,-) divisé en sept cent trente-sept (737) parts sociales de catégorie A, sept cent trente et une (731) parts sociales de catégorie B, sept cent trente et une (731) parts sociales de catégorie C, sept

cent trente et une (731) parts sociales de catégorie D, sept cent trente et une (731) parts sociales de catégorie E, sept cent trente et une (731) parts sociales de catégorie F, sept cent trente et une (731) parts sociales de catégorie G, sept cent trente et une (731) parts sociales de catégorie H, sept cent trente et une (731) parts sociales de catégorie I et sept cent trente et une (731) parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) chacune.

*Quatrième résolution*

Les Associés décident d'annuler les Parts Sociales Rachetées.

*Cinquième résolution*

Les associés non sortants renoncent expressément à leur droit de sortir de la Société aux prix et conditions de rachat proposés aux Associés Sortants et approuvent les prix et conditions de rachat proposés aux Associés Sortants. Les associés non sortant renoncent donc à leur droit à un traitement égalitaire des associés au sein de la Société dans le cadre de la présente sortie.

*Sixième résolution*

Les Associés décident de modifier l'article 5, paragraphe 1 des Statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"Le capital social de la Société est fixé à deux millions neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante euros (EUR 2.999.560,-) divisé en sept cent trente-sept (737) parts sociales de catégorie A, sept cent trente et une (731) parts sociales de catégorie B, sept cent trente et une (731) parts sociales de catégorie C, sept cent trente et une (731) parts sociales de catégorie D, sept cent trente et une (731) parts sociales de catégorie E, sept cent trente et une (731) parts sociales de catégorie F, sept cent trente et une (731) parts sociales de catégorie G, sept cent trente et une (731) parts sociales de catégorie H, sept cent trente et une (731) parts sociales de catégorie I et sept cent trente et une (731) parts sociales de catégorie J ayant une valeur nominale de quatre cent dix euros (EUR 410,-) chacune."

*Evaluation des frais*

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à mille six cents euros (EUR 1.600,-).

*Déclaration*

Le notaire instrumentant, qui parle et comprend la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du comparant ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; à la demande du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été établi à Luxembourg à la date donnée en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état civil et domicile, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Audran, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 8 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10964. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

*Le Receveur (signé): Irène Thill.*

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015055533/294.

(150063612) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

**Euromena Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.590,00.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 190.767.

*Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 9 avril 2015*

Le Conseil décide de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle, 7, Val Ste Croix, L-1371 Luxembourg vers le 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, avec effet au 16/03/2015.

Luxembourg, le 10 avril 2015.

Carine Agostini

*Pour mandat*

Référence de publication: 2015055739/14.

(150063460) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

**Aspect Struere S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 72.691.

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires (l'“Assemblée”) de la société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg “Aspect Struere S.A.”, établie et ayant son siège social à L-8020 Strassen, 20, rue de la Solidarité, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 72691, (la “Société”), constituée originellement sous la dénomination sociale “Aspect Struere Holding S.A.”, suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), en date du 10 novembre 1999, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 57 du 18 janvier 2000,

et dont les statuts (les “Statuts”) ont été modifiés suivant actes reçus par ledit notaire Jean SECKLER.

- en date du 17 octobre 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1702 du 28 novembre 2002;

- en date du 15 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 526 du 21 mars 2011, contenant notamment l'abandon du statut de société holding régi par la loi du 31 juillet 1929, la transformation en une société de participation financière pleinement imposable ainsi que l'adoption par la Société de sa dénomination sociale actuelle.

L'Assemblée est présidée par Madame Monique GOERES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

La Présidente désigne Madame Carmen GEORGES, employée, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme secrétaire.

L'Assemblée choisit Monsieur Christian DOSTERT, employé, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, comme scrutateur.

Le bureau ayant ainsi été constitué, la Présidente expose et prie le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

A) Que la présente Assemblée a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1. Constatation que la Société n'a plus qu'un seul actionnaire;
2. Transfert du siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
3. Modification de l'objet social afin de lui donner la teneur suivante:

“La Société pourra acquérir par voie de participation, de prise ferme ou d'option d'achat, tous brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, ainsi que tous autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences, sous-licences, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et sous-traiter la gestion et le développement de ces droits, marques, brevets et licences et obtenir et faire tous enregistrements requis à cet effet.

La Société pourra également prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférant aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, aux sous-licences et droits similaires contre les violations des tiers.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.”

4. Modification du régime de signature statutaire des administrateurs;

5. Refonte complète des statuts afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme unipersonnelle avec un administrateur unique, sans en modifier certaines de ses caractéristiques essentielles, comme l'année sociale et la date d'assemblée générale annuelle;

6. Démission des administrateurs Monsieur Paul LUX et Madame Jacqueline HEYNEN, avec décharge;

7. Révocation de l'administrateur Monsieur Siegfried NEUMANN et le commissaire aux comptes Monsieur Michel EBER;

8. Nomination de Monsieur Tom FABER aux fonctions d'administrateur unique et détermination de la durée de son mandat;

9. Nomination de la société “B.A. Accountants” comme nouveau commissaire aux comptes et détermination de la durée de son mandat;

10. Divers.

B) Que l'actionnaire unique (l'“Actionnaire Unique”) ainsi que le nombre d'actions qu'il possède sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par l'actionnaire unique présent ou le mandataire qui le représente, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que la procuration de l'Actionnaire Unique représenté, signée “ne varietur” par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée et que l'Actionnaire Unique, dûment représenté, déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée constate qu'à l'heure actuelle la Société n'a plus qu'un seul actionnaire.

#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide:

- de transférer le siège social à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie;
- de modifier l'objet social et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme ci-avant reproduite sous le point 3) de l'ordre du jour;
- de modifier le régime de signature statutaire des administrateurs et d'adopter en conséquence pour lui la teneur comme reproduite dans ci-après dans l'article 13 des Statuts refondus.
- de refondre complètement les statuts, afin de les mettre en conformité avec les dispositions actuelles de la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et notamment avec les dispositions de la loi du 25 août 2006, introduisant, entre autres, la société anonyme unipersonnelle avec un administrateur unique, sans en modifier certaines de ses caractéristiques essentielles, comme l'année sociale et la date d'assemblée générale annuelle.

Lesdits STATUTS auront désormais la teneur suivante:

### **I. Nom - Durée - Objet - Siège social**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de “Aspect Struere S.A.”, (la “Société”), régie par les présents statuts (les “Statuts”) ainsi que par les lois respectives et plus particulièrement par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales (la “Loi”).

**Art. 2.** La durée de la Société est illimitée.

**Art. 3.** La Société pourra acquérir par voie de participation, de prise ferme ou d'option d'achat, tous brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, ainsi que tous autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellec-

tuelle, et plus généralement les détenir et accorder des licences, sous-licences, les vendre ou en disposer, en tout ou partie, aux conditions que la Société jugera appropriées et sous-traiter la gestion et le développement de ces droits, marques, brevets et licences et obtenir et faire tous enregistrements requis à cet effet.

La Société pourra également prendre toute action nécessaire pour protéger les droits afférant aux brevets, marques, licences, marques de service, savoir-faire, et autres droits industriels, commerciaux ou de propriété intellectuelle, aux sous-licences et droits similaires contre les violations des tiers.

La Société pourra en outre effectuer toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit.

La Société pourra, dans les limites fixées par la Loi, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

La Société prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent et qui sont susceptibles de promouvoir son développement ou extension.

La Société pourra généralement faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, mobilières ou immobilières au Grand-Duché de Luxembourg et à l'étranger qui se rattachent directement ou indirectement, en tout ou en partie, à son objet social.

La Société pourra réaliser son objet directement ou indirectement en nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association en effectuant toute opération de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

**Art. 4.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Le siège social de la Société pourra être transféré à tout autre endroit dans la commune du siège social par une simple décision du conseil d'administration ou de l'administrateur unique.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par décision de l'assemblée des actionnaires délibérant comme en matière de modification des statuts.

La Société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par une simple décision du conseil d'administration de la Société ou, dans le cas d'un administrateur unique, par une décision de l'administrateur unique.

## II. Capital social - Actions

**Art. 5.** Le capital souscrit de la Société est fixé à deux cent trente mille euros (230.000,- EUR), représenté par neuf mille deux cents (9.200) actions avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- EUR) chacune, entièrement libérées, et qui ouvrent les mêmes droits à tout égard.

Le capital social peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

La Société peut, aux conditions et aux termes prévus par la Loi racheter ses propres actions.

**Art. 6.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur ou pour partie nominatives et pour partie au porteur au choix des actionnaires, sauf dispositions contraires de la Loi.

Il est tenu au siège social un registre des actions nominatives, dont tout actionnaire pourra prendre connaissance. Ce registre contiendra les indications prévues à l'article 39 de la Loi. La propriété des actions nominatives s'établit par une inscription sur ledit registre.

Des certificats constatant ces inscriptions au registre seront délivrés, signés par deux administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La Société pourra émettre des certificats représentatifs d'actions au porteur. Les actions au porteur porteront les indications prévues par l'article 41 de la Loi et seront signées par deux (2) administrateurs ou, si la Société n'a qu'un seul administrateur, par cet administrateur.

La signature peut être soit manuscrite, soit imprimée, soit apposée au moyen d'une griffe.

Toutefois l'une des signatures peut être apposée par une personne déléguée à cet effet par le conseil d'administration. En ce cas, elle doit être manuscrite.

Une copie certifiée conforme de l'acte conférant à cet effet délégation à une personne ne faisant pas partie du conseil d'administration, sera déposée préalablement conformément à l'article 9, §§ 1 et 2 de la Loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action; si la propriété de l'action est indivise, démembrée ou litigieuse, les personnes invoquant un droit sur l'action devront désigner un mandataire unique pour présenter l'action à l'égard de la Société. La Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

### **III. Assemblées générales des actionnaires** **Décisions de l'actionnaire unique**

**Art. 7.** L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième au moins du capital social.

**Art. 8.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le 2<sup>ème</sup> vendredi de juin à 11.00 heures au siège social de la Société ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

D'autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieux spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la Loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents Statuts.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire une autre personne comme son mandataire.

L'utilisation d'équipement pour conférences vidéo, conférences téléphoniques ou tout autre moyen de télécommunication est autorisée et les actionnaires utilisant ces technologies seront présumés être présents et seront autorisés à voter par vidéo, par téléphone ou par tout autre moyen de télécommunication. Après délibération, les votes pourront aussi être exprimés par écrit ou par télécopie, télégramme, télex, téléphone ou tout autre moyen de télécommunication, étant entendu que dans ce dernier cas le vote devra être confirmé par écrit. Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le "formulaire") envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique ou deux administrateurs, suivant le cas et contenant les mentions suivantes en langue anglaise et française:

- a) le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) le nombre d'actions qu'il détient;
- c) chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) une case pour chaque résolution à considérer;
- f) une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) la signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) la déclaration suivante: "A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul."

L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la Société deux jours au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la Société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la Société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la Loi ou les Statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée des actionnaires.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation préalables.

Les décisions prises lors de l'assemblée sont consignées dans un procès-verbal signé par les membres du bureau et par les actionnaires qui le demandent. Si la Société compte un actionnaire unique, ses décisions sont également écrites dans un procès-verbal.

#### IV. Conseil d'administration

**Art. 9.** La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

**Art. 10.** Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification.

Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation par écrit, par courrier électronique, par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

**Art. 11.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

**Art. 12.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société.

Tous pouvoirs que la Loi ou ces Statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la Société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

La gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion pourront, conformément à l'article 60 de la Loi, être déléguées à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant seuls ou conjointement. Leur nomination, leur révocation et leurs attributions seront réglées par

une décision du conseil d'administration. La délégation à un membre du conseil d'administration impose au conseil l'obligation de rendre annuellement compte à l'assemblée générale ordinaire des traitements, émoluments et avantages quelconques alloués au délégué.

La Société peut également conférer tous mandats spéciaux par procuration authentique ou sous seing privé.

**Art. 13.** La Société sera engagée (i) par la signature collective de deux (2) administrateurs, (ii) par la signature individuelle de l'administrateur-délégué ou (iii) par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le conseil d'administration.

Lorsque le conseil d'administration est composé d'un (1) seul membre, la Société sera valablement engagée, en toutes circonstances et sans restrictions, par la signature individuelle de l'administrateur unique.

#### V. Surveillance de la société

**Art. 14.** Les opérations de la Société seront surveillées par un (1) ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaire.

L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leurs rémunérations et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six (6) années.

#### VI. Exercice social - Bilan

**Art. 15.** L'exercice social commencera le premier janvier de chaque année et se terminera le trente et un décembre de la même année.

**Art. 16.** Sur les bénéfices nets de la Société, il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

Sur recommandation du conseil d'administration l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une part du solde à un compte de réserve ou de provision, de le reporter à nouveau ou de le distribuer aux actionnaires comme dividendes.

Le conseil d'administration peut procéder à un versement d'acomptes sur dividendes dans les conditions fixées par la Loi. Il déterminera le montant ainsi que la date de paiement de ces acomptes.

Des dividendes peuvent également être payés sur bénéfices reportés d'exercices antérieurs. Les dividendes seront payés en euros ou par distribution gratuite d'actions de la Société ou autrement en nature selon la libre appréciation des administrateurs, et peuvent être distribués à tout moment à déterminer par le conseil d'administration.

Le paiement de dividendes sera fait aux actionnaires à l'adresse indiquée dans le registre des actions. Aucun intérêt ne sera dû par la Société sur dividendes distribués mais non revendiqués.

#### VII. Liquidation

**Art. 17.** En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

#### VIII. Modification des statuts

**Art. 18.** Les Statuts pourront être modifiés par une assemblée générale des actionnaires statuant aux conditions de quorum et de majorité prévues par l'article 67-1 de la Loi.

#### IX. Dispositions finales - Loi applicable

**Art. 19.** Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la Loi.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée décide:

- d'accepter la démission des administrateurs Monsieur Paul LUX et Madame Jacqueline HEYNEN et de leur accorder, par vote spécial, décharge pleine et entière pour l'exécution de leur mandat;

- de révoquer l'administrateur Monsieur Siegfried NEUMANN et le commissaire aux comptes Monsieur Michel EBER;

- de nommer Monsieur Tom FABER, économiste, né à Munich (République Fédérale d'Allemagne), le 5 novembre 1979, demeurant professionnellement à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, aux fonctions d'administrateur unique, son mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2020; et

- de nommer la société anonyme de droit luxembourgeois "B.A. Accountants", établie et ayant son siège social à L-1820 Luxembourg, 17, rue Jans, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 173086, en tant que nouveau commissaire aux comptes de la Société, le mandat prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'année 2020.

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et personne ne demandant la parole, la Présidente a ensuite clôturé l'Assemblée.

*Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à mille euros.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: M. GOERES, C. GEORGES, C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 31 mars 2015. Relation: 2LAC/2015/7041. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur (signé): Paul MOLLING.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivré à la société;

Luxembourg, le 7 avril 2015.

Référence de publication: 2015055572/343.

(150063632) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

**Caymus Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: MXN 77.282.623,00.**

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2a, rue Nicolas Bové.

R.C.S. Luxembourg B 180.704.

In the year two thousand and fifteen, on twenty-sixth day of March.

Before Me Henri Hellinckx notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Caymus Holding S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 180.704 and having a share capital of seventy five million seven hundred seventy-nine thousand four hundred fifty-three Mexican Pesos (MXN 75,779,453) (the Company). The Company has been incorporated by a deed of Me Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on October 1, 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the Memorial), on November 19, 2013 under number 2906. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Carlo Wersandt, notary residing in Luxembourg acting in replacement of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, on January 8, 2015, in the process of being published in the Memorial.

There appeared:

Torex Gold Resources Inc., a company incorporated and organised under the laws of Province of Ontario, having its registered office at 130 King St. West, Suite 740 Toronto, Canada M5X 2A2, registered with the laws of Province of Ontario under number 001818532 and the Ontario Security Commission (the Sole Shareholder),

here represented by Annick Braquet, residing professionally in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the Sole Shareholder, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder has requested the undersigned notary to record the following:

I. that the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. that the agenda of the Meeting is worded as follows:

1) Increase of the share capital of the Company by an amount of one million five hundred and three thousand one hundred seventy Mexican Pesos (MXN 1,503,170);

2) Subscription for and full payment of the share capital increase specified in item 1. above, by the Sole Shareholder by way of a contribution in cash;

3) Amendment of article 5.1 of the Articles to reflect the increase in the share capital of the Company;

4) Amendment to the shareholder register of the Company to record the share capital increase with power and authority given to any manager and any employee of the Company, each acting individually to attend to the updating of the register and the recording of the capital increase; and

5) Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken the following resolutions:

### *First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of one million five hundred and three thousand one hundred seventy Mexican Pesos (MXN 1,503,170) in order to bring the share capital of the Company from its present amount of seventy-five million seven hundred seventy-nine thousand four hundred fifty-three Mexican Pesos (MXN 75,779,453) represented by seventy-five million seven hundred seventy-nine thousand four hundred fifty-three (75,779,453) shares with a par value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, to seventy-seven million two hundred eighty-two thousand six hundred twenty-three Mexican Pesos (MXN 77,282,623) represented by seventy-seven million two hundred eighty-two thousand six hundred twenty-three (77,282,623) shares with a par value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, having the same rights and obligations as the already existing shares.

### *Subscription - Payment*

The Sole Shareholder, prenamed and represented as stated above, declares that it subscribes for one million five hundred and three thousand one hundred seventy (1,503,170) new shares of the Company in registered form, having a nominal value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, and fully pays them up by way of a contribution in cash of ten million United States dollars (USD 10,000,000) being the United States dollars equivalent of one hundred fifty million three hundred seventeen thousand Mexican Pesos (MXN 150,317,000) at the exchange rate of MXN 1 = USD 15.0317 as published by the Bank of Mexico as at 25 March 2015 (the Contribution), which shall be allocated as follows:

(i) an amount of one million five hundred and three thousand one hundred seventy Mexican Pesos (MXN 1,503,170) to the share capital account of the Company; and

(ii) an amount of one hundred forty-eight million eight hundred thirteen thousand eight hundred thirty Mexican Pesos (MXN 148,813,830) to the share premium account of the Company.

The Contribution is at the disposal of the Company, evidence of which has been duly produced to the undersigned notary in the form of a blocking certificate which has been expressly acknowledged by him.

### *Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the articles of association which shall henceforth read as follows:

" **5.1.** The share capital is set at seventy-seven million two hundred eighty-two thousand six hundred twenty-three Mexican Pesos (MXN 77,282,623) represented by seventy-seven million two hundred eighty-two thousand six hundred twenty-three (77,282,623) shares with a par value of one Mexican Peso (MXN 1.-) each, all subscribed and fully paid up".

### *Third resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend the shareholder register of the Company to record the share capital increase as detailed in the above resolutions and authorize any manager and/or any employee of the Company, each acting individually, with full power of substitution, to proceed on behalf of the Company with the registration of the share capital increase in the register of shareholders of the Company.

### *Estimate of costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 4,000.-

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version.

At the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed with us, the notary, the present original deed.

### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le vingt-sixième jour du mois de mars.

Par devant Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Caymus Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, dont le siège social est établi au 2a, rue Nicolas Bové, L-1253 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 180.704 et disposant d'un capital social de soixante-quinze millions sept cent soixante-dix-neuf mille quatre cent cinquante-trois pesos mexicains (MXN 75.779.453) (la Société). La Société a été constituée suivant un acte de Me Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le 1<sup>er</sup> octobre 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le Mémorial) N° 2906 le 19 novembre 2013. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour

la dernière fois suivant un acte de Maître Carlo Wersandt, notaire de résidence à Luxembourg agissant en remplacement de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg le 8 janvier 2015, en cours de publication au Mémorial.

A comparu:

Torex Gold Resources Inc., une société constituée et organisée selon les lois de la province d'Ontario, dont le siège social est établi au 130 King St. West, Suite 740 Toronto, Canada M5X 2A2, immatriculée selon les lois de la province d'Ontario sous le numéro 001818532 auprès de l'Ontario Security Commission (l'Associé Unique),

ici représentée par Annick Braquet, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de l'Associé Unique et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui auprès des autorités d'enregistrement.

L'Associé Unique a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. que l'Associé Unique possède toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant d'un million cinq cent trois mille cent soixante-dix pesos mexicains (MXN 1.503.170);

2. Souscription à et libération intégrale de l'augmentation de capital social, mentionnée au point 1. ci-dessus, par l'Associé Unique par un apport en numéraire;

3. Modification de l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter l'augmentation du capital social de la Société;

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'enregistrer l'augmentation du capital social avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant et à tout employé de la Société, chacun agissant individuellement, pour mettre à jour le registre et enregistrer l'augmentation de capital social; et

5. Divers.

III. que l'Associé Unique a pris les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un million cinq cent trois mille cent soixante-dix pesos mexicains (MXN 1.503.170) afin de porter le capital social de la Société de son montant actuel de soixante-quinze millions sept cent soixante-dix-neuf mille quatre cent cinquante-trois pesos mexicains (MXN 75.779.453) représenté par soixante-quinze millions sept cent soixante-dix-neuf mille quatre cent cinquante-trois (75.779.453) parts sociales ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1,-) chacune, à soixante-dix-sept millions deux cent quatre-vingt-deux mille six cent vingt-trois pesos mexicains (MXN 77.282.623) représenté par soixante-dix-sept millions deux cent quatre-vingt-deux mille six cent vingt-trois (77.282.623) parts sociales ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1,-) chacune, et les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

#### *Souscription et libération*

L'Associé Unique, précité et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire à un million cinq cent trois mille cent soixante-dix (1.503.170) nouvelles parts sociales de la Société sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1) chacune, et les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de dix millions de dollars américains (USD 10.000.000) qui équivaut en dollars américains à cent cinquante millions trois cent dix-sept mille pesos mexicains (USD 150.317.000) suivant le taux de change MXN 1 = USD 15.0317 publié par la Banque du Mexique le 25 mars 2015 (l'Apport) qui sera affecté comme suit:

(i) un million cinq cent trois mille cent soixante-dix pesos mexicains (MXN 1.503.170) au compte de capital social de la Société; et

(ii) un montant de cent quarante-huit millions huit cent treize mille huit cent trente pesos mexicains (MXN 148.813.830) au compte de prime d'émission de la Société.

L'Apport est à la disposition de la Société dont la preuve a été produite au notaire instrumentant sous la forme d'un certificat de blocage qu'il reconnaît expressément.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des statuts qui aura désormais la teneur suivante:

" 5.1. Le capital social est fixé à soixante-dix-sept millions deux cent quatre-vingt-deux mille six cent vingt-trois pesos mexicains (MXN 77.282.623) représenté par soixante-dix-sept millions deux cent quatre-vingt-deux mille six cent vingt-trois (77.282.623) parts sociales ayant une valeur nominale d'un peso mexicain (MXN 1,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées."

#### *Troisième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'enregistrer l'augmentation de capital social mentionnée dans les résolutions ci-dessus et autorise tout gérant et/ou employé de la Société, chacun agissant indi-

viduellement, avec plein pouvoir de substitution, pour le compte de la Société, à inscrire l'augmentation de capital social dans le registre des associés de la Société.

*Estimation des frais*

Le montant total des dépenses, frais, honoraires ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont d'environ EUR 4.000.-

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française.

A la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le document ayant été lu au mandataire de la partie comparante, il a signé avec nous, le notaire, le présent acte original.

Signé: A. BRAQUET et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 2 avril 2015. Relation: 1LAC/2015/10346. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

*Le Receveur* (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015055667/165.

(150063581) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

**Crowned Capital SA, Société Anonyme de Titrisation.**

**Capital social: EUR 31.000,00.**

Siège social: L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 185.485.

In the year two thousand fourteen, on the thirty-first of December

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary, residing in Luxembourg

Is held

an Extraordinary General Meeting of sole shareholder of "CROWNED CAPITAL S.A.", a société anonyme, having its registered office at L-1510 Luxembourg, 8 avenue de la Faïencerie, registered with the trade register Luxembourg section B number 185485, incorporated pursuant a deed of Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster on March 12, 2014 published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, number 1343 of 24 May 2014.

The meeting is presided by Mr. Liridon ELSHANI, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs. Marilyn KRECKE, private employee, residing professionally at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Liridon ELSHANI, prenamed.

The chairman requests the notary to act that:

I.- the sole shareholder present or represented and the numbers of shares he holds are shown on an attendance list. The said list and the proxy, signed "ne varietur" by the members of the bureau and the undersigned notary, shall remain here annexed to be registered with the minute.

II.- it appears from this attendance list, all three hundred and ten (310) shares with a par value of one hundred euro (100.- EUR) each, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the sole shareholder declare having had due notice and got knowledge prior to this meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

III.- the Company has issued Mezzanine Bonds and that pursuant to three declarations, the bondholders have acknowledged and agreed with the modifications as stated hereafter in the agenda.

IV.- The agenda of the meeting is the following

*Agenda*

1) Change of the legal status of the company, in order to transform it from a public limited company ("société anonyme"- S.A.) to a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law"), and which shall be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law");

2) Acknowledgment of i) the creation of two new compartments A and B, where the outstanding amount of the convertible bonds granted by the Company with the related interests are allocated to the Compartment A, with the corresponding

amount of Mezzanine Bonds of USD 110,500,000 issued by the Company, and where the remaining assets of the Company are allocated to the Compartment B, with an amount of Mezzanine Bonds of USD 29,800,000 issued by the Company and ii) the modification of the Final Termsheet containing the terms and conditions of the Mezzanine Bonds to be issued up to USD 200,000,000, by replacing it by the Terms and Conditions of Profit Participating Loan Notes to be issued up to USD 200,000,000. Upon the modification, the current USD 140,300,000 of Mezzanine Bonds will be converted into a corresponding amount of Profit Participating Loan Notes;

3) Subsequent amendments of the 1<sup>st</sup>, 3<sup>rd</sup> and 20<sup>th</sup> articles of the articles of association in order to reflect this modification, whereby the article 3 defining the purposes of the Company will have the following wording:

“**Art. 3. Purposes.** The purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities), debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programs. The Company, may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitization Law and provided such lending or such borrowing related to securitization transactions, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

The board of directors of the Company may create one or more compartments within the Company (the Compartment or the Compartments). Each Compartment shall correspond to a distinct part of its assets and liabilities of the Company. The resolution of the board of directors creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any third party.

As between investors and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such investors and creditors. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the Company having created such Compartment, no resolution of the board of directors of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment without the prior approval of investors or creditors concerned by these resolutions and whose rights related to this Compartment.

Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares”;

4) Addition of new provisions to the 18<sup>th</sup> article of the articles of association;

5) Amendment of the article 22 and addition of a new article 23 in the articles of association;

6) Decision to convert the share capital of the Company from Euro (EURO) to US Dollar (USD) with retroactive effect as from March 12<sup>th</sup> 2014 using the exchange rate provided by the European Central Bank as at March 12<sup>th</sup> 2014 being EUR 1.- for USD 1.3887), so that the share capital of the Company, currently amounting to EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) represented by 310 (three hundred ten) shares of EUR 100.- (one hundred Euro) each, will amount to USD 43,049.70 (forty-three thousand forty-nine US Dollar and seventy cent) represented by 310 (three hundred ten) shares without nominal value;

7) Decision to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolution to be adopted under items (6).

After the foregoing was approved by the meeting, which unanimously decides what follows:

*First resolution:*

The meeting decides to change the legal status of the company, in order to transform it from a public limited company (“société anonyme”-S.A.) to a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March

2004 on securitisation (the "Securitisation Law"), and which shall be governed by the Securitisation Law and the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law").

*Second resolution:*

The meeting acknowledges i) the creation of two new compartments A and B, where the outstanding amount of the convertible bonds granted by the Company with the related interests are allocated to the Compartment A, with the corresponding amount of Mezzanine Bonds of USD 110,500,000 issued by the Company, and where the remaining assets of the Company are allocated to the Compartment B, with an amount of Mezzanine Bonds of USD 29,800,000 issued by the Company and ii) the modification of the Final Termsheet containing the terms and conditions of the Mezzanine Bonds to be issued up to USD 200,000,000, by replacing it by the Terms and Conditions of Profit Participating Loan Notes to be issued up to USD 200,000,000. Upon the modification, the current USD 140,300,000 of Mezzanine Bonds will be converted into a corresponding amount of Profit Participating Loan Notes.

*Third resolution*

The meeting decides to amend subsequently the 1<sup>st</sup>, 3<sup>rd</sup> and 20<sup>th</sup> articles of the articles of association as follows:

“ **Art. 1. Form.** There is hereby established among the subscribers and all those who may become shareholders in future, a société anonyme (hereinafter the “Company”) which shall have the status of a securitisation company (société de titrisation) within the meaning of the law of 22 March 2004 on securitisation (the "Securitisation Law"), and which shall be governed by the Securitisation Law, the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Companies Law"), as well as by the present articles of incorporation.”

“ **Art. 3. Purposes.** The purpose of the Company is to enter into one or more securitisation transactions within the meaning of the Securitisation Law and the Company may, in this context, assume risks, existing or future, relating to the holding of assets, whether movable or immovable, tangible or intangible, as well as risks resulting from the obligations assumed by third parties or relating to all or part of the activities of third parties, in one or more transactions or on a continuous basis. The Company may assume those risks by acquiring the assets, guaranteeing the obligations or by committing itself in any other way. It may also transfer, to the extent permitted by law and these articles of incorporation, dispose of the claims and other assets it holds, whether existing or future, in one or more transactions or on a continuous basis.

The Company may, in this same context, acquire, dispose and invest in loans, stocks, bonds, debentures, obligations, notes, advances, shares, warrants and other securities. The Company may grant pledges, other guarantees or security of any kind to Luxembourg or foreign entities and enter into securities lending activity on an ancillary basis.

The Company may issue notes, bonds (including exchangeable or convertible securities), debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities, including under one or more issue programs. The Company, may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities, within the limits of the Securitization Law and provided such lending or such borrowing related to securitization transactions, to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may perform all legal, commercial, technical and financial investments or operations and in general, all transactions which are necessary or useful to fulfil and develop its purpose, as well as, all operations connected directly or indirectly to facilitating the accomplishment of its purpose in all areas described above.

The board of directors of the Company may create one or more compartments within the Company (the Compartment or the Compartments). Each Compartment shall correspond to a distinct part of its assets and liabilities of the Company. The resolution of the board of directors creating one or more Compartments within the Company, as well as any subsequent amendments thereto, shall be binding as of the date of such resolution against any third party.

As between investors and creditors, each Compartment of the Company shall be treated as a separate entity. Rights of investors and creditors of the Company that (i) have, when coming into existence, been designated as relating to a Compartment or (ii) have arisen in connection with the creation, the operation or the liquidation of a Compartment are strictly limited to the assets of that Compartment and which shall be exclusively available to satisfy such investors and creditors. Creditors and investors of the Company whose rights are not related to a specific Compartment of the Company shall have no rights to the assets of any such Compartment.

Unless otherwise provided for in the resolution of the board of directors of the Company having created such Compartment, no resolution of the board of directors of the Company may be taken to amend the resolution having created such Compartment without the prior approval of investors or creditors concerned by these resolutions and whose rights related to this Compartment.

Each Compartment of the Company may be separately liquidated without such liquidation resulting in the liquidation of another Compartment or of the Company itself.

The Company may issue securities whose value or yield is linked to specific Compartments, assets or risks, or whose repayment is subject to the repayment of other instruments, certain claims or certain categories of shares”

“ **Art. 20. Audit.** The accounting data related in the annual report of the Company shall be examined by one or several independent auditors (réviseurs d'entreprises) appointed by the sole director or as the case may be, by the board of directors

among the members of the Institut des Réviseurs d'Entreprises, and remunerated by the Company. The board of directors shall determine their number and the term of their appointment.

The independent auditor shall fulfill all duties prescribed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended and the Securitisation Law.”

*Fourth resolution:*

The Meeting decides to add the following new provisions to the 18<sup>th</sup> article of the articles of association:

“On separate accounts (in addition of the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal accounting practice), the Company shall determine at the end of each financial year a result for each Compartment which will be determined as follows:

The result of each Compartment will consist in the balance of all income, profits or other receipts paid or due in any other manner in relation to the relevant Compartment (including capital gains, liquidation surplus, and dividend distributions) and the amount of the expenses, losses, taxes and other transfers of funds incurred by the Company during this exercise and which can regularly and reasonably be attributed to the management, operation of such Compartment (including fees, costs, corporate income tax on capital gain and expenses relating to dividend distribution).

All income and expenses not attributed to any specific Compartment shall be allocated to all the Company's Compartments on a pro rate basis of the instruments issued in each Compartment.

The sole shareholder will approve such separate accounts simultaneously with the accounts held by the Company in accordance with the Companies Law and normal practice.

The general meeting of shareholders may decide to distribute stock dividends in lieu of cash dividends upon such terms and conditions as prescribed by the general meeting.”

*Fifth resolution:*

The Meeting decides to amend the 22<sup>th</sup> article of the articles of association related to the liquidation and to add a new article 23 related to non petition as follows:

“ **Art. 22. Liquidation.** Each Compartment of the Company may be put into liquidation. The Company may be put into liquidation by a resolution of the general meeting of the shareholders. The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the holders of instruments proportionally to the instruments of each Compartment of the Company held by them.”

“ **Art. 23. Non Petition.** No holder of any financial instruments issued by the Company (including in relation to a particular compartment) or any other creditor of the Company (including those whose claims relate to a particular compartment) may attach any of the assets of the Company, institute against or consent to any bankruptcy, insolvency, controlled management, reprieve of payment, composition, moratorium or any similar proceedings, unless so required by Law.”

*Sixth resolution*

The Meeting resolves to convert the share capital of the Company from Euro (EURO) to US Dollar (USD) with retro-active effect as from March 12<sup>th</sup> 2014 using the exchange rate provided by the European Central Bank as at March 12<sup>th</sup> 2014 being EUR 1.- (one Euro) for USD 1.3887 (US Dollar), so that the share capital of the Company, currently amounting to EUR 31,000.- (thirty-one thousand Euro) represented by 310 (three hundred ten) shares of EUR 100.- (one hundred Euro) each, will amount to USD 43,049.70 (forty-three thousand forty-nine US Dollar and seventy cent) represented by 310 (three hundred ten) shares without nominal value.

*Seventh resolution*

As a result of the above resolution, the Meeting resolved to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company, which shall forthwith read as follows:

“ **Art. 6. Capital.** The Company's share capital is set at USD 43,049.70 (forty-three thousand forty-nine US Dollar and seventy cent) represented by 310 (three hundred ten) shares without nominal value, fully paid-up.”

Nothing else being on the agenda, the Meeting is closed.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of this amendment of articles are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le trente et un décembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique L-1510 Luxembourg, 8, avenue de la Faïencerie de la anonyme "CROWNED CAPITAL S.A.", ayant son siège social à à Luxembourg, R.C.S. Luxembourg section B numéro 185485, constituée suivant acte reçu par Maître Jean SECKLER, le 12 mars 2014, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 1343 du 2 mai 2014.

L'assemblée est présidée par Monsieur Liridon ELSHANI, employé privé, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Marilyn KRECKE, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Liridon ELSHANI, prénommé.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- l'actionnaire unique présent ou représenté et le nombre d'actions qu'il détient est renseigné sur une liste de présence. Cette liste et la procuration, une fois signées «ne varietur» par membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- il ressort de cette liste de présence que toutes les trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont l'actionnaire unique déclare avoir été dûment notifié et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette assemblée et renonce aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

III.- la société a émis des Obligations Mezzanine et sur base de trois déclarations, les détenteurs des Obligations Mezzanine ont accepté les modifications comme indiquées dans l'ordre du jour ci-après.

IV.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour:*

1) Changement du régime légal de la société, pour la transformer de société anonyme en société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la "Loi sur la Titrisation") régie par la Loi sur la Titrisation, et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée (la "Loi sur les sociétés commerciales").

2) Reconnaissance de i) la création de deux nouveaux compartiments A et B, où l'encours des obligations convertibles émises par la Société avec les intérêts connexes sont attribués au Compartiment A, avec le montant correspondant de USD 110.500.000 d'Obligations Mezzanine émises par la Société, alors que les actifs restants de la Société sont attribués au Compartiment B, avec un montant de USD 29.800.000 millions d'Obligations Mezzanine émises par la Société et ii) la modification du Final Termsheet contenant les termes et conditions des Obligations Mezzanine à émettre jusqu'à USD 200.000.000, en le remplaçant par les Termes et Conditions des Profit Participating Loan Notes à émettre jusqu'à USD 200.000.000. Après la modification, les Obligations Mezzanine actuelles de USD 140.300.000.- seront converties en un montant correspondant de Profit Participating Loan Notes;

3) Modification subséquente des articles 1, 3 et 20 des statuts afin de les adapter à la nouvelle forme légale, à savoir que l'article 3 définissant l'objet social de la Société aura la teneur suivante:

**Art. 3. Objet.** La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façons régulière. La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles), d'obligations non garanties, de certificats, de parts sociales, de warrants et de toutes sortes de titres de dette ou de valeurs mobilières, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites de la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société, à la condition que ces emprunts ou ces prêts aient un trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société pourra exercer tout investissement ou opération de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Le conseil d'administration de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le Compartiment ou les Compartiments). Chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du conseil d'administration créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront obligatoires vis-à-vis des tiers, à compter de la date de ces résolutions.

Entre les investisseurs et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des investisseurs et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont nés, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont strictement limités aux biens de ce Compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs et créanciers. Les créanciers et investisseurs de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

Sauf disposition contraire dans la résolution du conseil d'administration de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier la résolution ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute autre décision affectant directement les droits des investisseurs ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable des investisseurs ou créanciers concernés par ces résolutions et dont les droits sont rattachés à ce Compartiment.

Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société pourra émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories d'actions.»;

4) Insertion de nouvelles dispositions à l'article 18 des statuts;

5) Modification de l'article 22 des statuts et insertion d'un nouvel article 23.

6) Décision de convertir le capital social de la Société de Euros (EUR) en US dollar (USD) avec effet rétroactive au 12 mars 2014, par application du taux de change publié par la Banque Centrale Européenne en date du 12 mars 2014 à savoir 1,- EUR pour 1,887.USD, de sorte que le capital social de la Société, actuellement de EUR 31.000,- (trente et un Euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune, s'élèvera à USD 43.049,70 (quarante-trois mille quarante-neuf et soixante-dix cents US dollars) représentées par 310 (trois cent dix) actions sans désignation de valeur nominal;

7) Décision de modifier l'article 6 des statuts de la Société de manière à refléter la résolution à être adoptée au point (6).

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident à l'unanimité ce qui suit:

*Première résolution:*

L'assemblée décide changer les statuts de la société en la soumettant aux dispositions de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la "Loi sur la Titrisation"), et de la transformer en une société de titrisation, laquelle sera régie par la Loi sur la Titrisation et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, (la «Lois des Sociétés»), telles que modifiée.

*Deuxième résolution*

L'assemblée prend reconnaissance de i) la création de deux nouveaux compartiments A et B, où l'encours des obligations convertibles émises par la Société avec les intérêts connexes sont attribués au Compartiment A, avec le montant correspondant de USD 110.500.000 d'Obligations Mezzanine émises par la Société, alors que les actifs restants de la Société sont attribués au Compartiment B, avec un montant de USD 29.800.000 millions d'Obligations Mezzanine émises par la Société et ii) la modification du Final Termsheet contenant les termes et conditions des Obligations Mezzanine à émettre jusqu'à USD 200.000.000, en le remplaçant par les Termes et Conditions des Profit Participating Loan Notes à émettre jusqu'à USD 200.000.000. Après la modification, les Obligations Mezzanine actuelles de USD 140.300.000.-seront converties en un montant correspondant de Profit Participating Loan Notes;

*Troisième résolution:*

En conséquence, l'assemblée décide de modifier les articles 1, 3 et 20 des statuts qui auront désormais la teneur suivante:

« **Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui pourront devenir actionnaires par la suite, une société anonyme (ci-après la "Société") qui aura le statut d'une société de titrisation conformément à la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation (la "Loi sur la Titrisation") et sera régie par la Loi sur la Titrisation, la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telles que modifiée (la "Loi sur les sociétés commerciales"), ainsi que par les présents statuts.»

« **Art.3. Objet.** La Société a pour objet de conclure une ou plusieurs opérations de titrisations conformément à la Loi sur la Titrisation et la Société pourra, dans ce contexte, assumer les risques, existants ou futurs, liés à la possession de biens meubles ou immeubles, tangibles ou intangibles, de même que les risques résultants d'engagements assumés par des tiers ou inhérents à tout ou partie des activités réalisées par des tiers, dans une ou plusieurs opérations ou de façons régulière.

La Société pourra assumer ces risques par l'acquisition de biens, l'octroi de garanties ou en s'engageant par tout autre moyen. Elle pourra aussi transférer, dans la mesure prévue par la loi et les présents statuts, ou disposer des titres et autres biens qu'elle détient, qu'ils soient présents ou futurs, dans une ou plusieurs opérations ou de façon régulière.

La Société pourra, dans ce même contexte, acquérir, disposer et investir dans des prêts, valeurs mobilières, titres, actifs, obligations, billets à ordre, avances, actions, bons de souscriptions et autres sûretés. La Société pourra accessoirement octroyer des gages et d'autres garanties et sûretés, de quelque nature que ce soit, à toute entité luxembourgeoise ou étrangère et conduire, de manière accessoire, des opérations de prêt de titres.

La Société peut procéder à l'émission de titres de créances, d'obligations (notamment des obligations échangeables ou convertibles), d'obligations non garanties, de certificats, de parts sociales, de warrants et de toutes sortes de titres de dette ou de valeurs mobilières, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. Dans les limites de la Loi sur la Titrisation de 2004, la Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant d'emprunts et/ou d'émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société, à la condition que ces emprunts ou ces prêts aient un trait à une ou plusieurs opérations de titrisation.

La Société pourra exercer tout investissement ou opération de nature légale, commerciale, technique ou financière, et en général, toutes transactions nécessaires ou utiles à l'accomplissement de son objet, ainsi que toutes opérations liées directement ou indirectement à la facilitation de l'accomplissement de son objet dans tous les domaines décrits ci-dessus.

Le conseil d'administration de la Société pourra créer un ou plusieurs compartiments au sein de la Société (le Compartiment ou les Compartiments). Chaque Compartiment devra correspondre à une partie distincte de l'actif et du passif de la Société. La résolution du conseil d'administration créant un ou plusieurs Compartiments au sein de la Société, ainsi que toutes modifications subséquentes, seront obligatoires vis-à-vis des tiers, à compter de la date de ces résolutions.

Entre les investisseurs et les créanciers, chaque Compartiment de la Société devra être traité comme une entité séparée. Les droits des investisseurs et créanciers de la Société (i) qui lorsqu'ils sont nés, ont été désignés comme rattachés à un Compartiment ou (ii) qui sont nés de la création, du fonctionnement ou de la mise en liquidation d'un Compartiment sont strictement limités aux biens de ce Compartiment qui seront exclusivement disponibles pour satisfaire ces investisseurs et créanciers. Les créanciers et investisseurs de la Société dont les droits ne sont pas spécifiquement rattachés à un Compartiment déterminé de la Société n'auront aucun droit aux biens d'un tel Compartiment.

Sauf disposition contraire dans la résolution du conseil d'administration de la Société créant un tel Compartiment, aucune résolution du conseil d'administration de la Société ne pourra être prise afin de modifier la résolution ayant créé un tel Compartiment ou afin de prendre toute autre décision affectant directement les droits des investisseurs ou créanciers dont les droits sont rattachés à un tel Compartiment sans le consentement préalable des investisseurs ou créanciers concernés par ces résolutions et dont les droits sont rattachés à ce Compartiment.

Chaque Compartiment de la Société pourra être liquidé séparément sans que cette liquidation n'entraîne la liquidation d'un autre Compartiment ou de la Société elle-même.

La Société pourra émettre des valeurs mobilières dont la valeur ou le rendement est lié à des Compartiments, biens ou autres engagements spécifiques ou dont le remboursement dépend du remboursement d'autres instruments, de certains droits ou de certaines catégories d'actions»

« **Art. 20. Audit.** Les informations comptables liées au rapport annuel de la Société seront examinées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises nommés par l'administrateur unique ou le cas échéant par le conseil d'administration parmi les membres de l'Institut des Réviseurs d'Entreprise et rémunérés par la Société. Le conseil d'administration déterminera leur nombre, et la durée de leur mandat.

Le réviseur d'entreprises accomplira toutes les fonctions qui lui sont attribuées par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et la Loi sur la Titrisation.»

#### *Quatrième résolution:*

L'assemblée décide d'ajouter les dispositions additionnelles suivantes à l'article 18 des statuts:

«Sur des comptes séparés (en plus des comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique comptable courante), la Société déterminera à la fin de chaque exercice social un résultat pour chaque Compartiment comme suit:

Le résultat de chaque Compartiment sera le solde de tous revenus, profits ou autres produits payés ou dus sous quelque forme que ce soit, relatifs à ce Compartiment (y compris des plus-values, du boni de liquidation et des distributions de dividendes) et le montant des dépenses, pertes, impôts ou autres transferts de fonds encourus par la Société pendant cet exercice et qui peuvent être régulièrement et raisonnablement attribués à la gestion et fonctionnement de ce Compartiment (y compris honoraires, coûts, impôts sur plus-values et dépenses relatives à la distribution de dividendes).

Tous les produits de dépenses non attribués à un Compartiment en particulier seront alloués entre les différents Compartiments proportionnellement aux instruments émis dans chaque Compartiment.

L'actionnaire unique approuvera ces comptes séparés simultanément avec les comptes tenus par la Société conformément à la Loi sur les Sociétés et la pratique courante.

L'assemblée générale des actionnaires pourra décider de distribuer des dividendes en actions au lieu de dividendes en espèces selon les conditions requises par l'assemblée générale.

*Cinquième résolution:*

L'assemblée décide de modifier l'article 22 des statuts relatif à la liquidation et d'ajouter un nouvel article 23 relatif à la non pétition dont la teneur est la suivante:

« **Art. 22. Liquidation.** Chaque Compartiment de la Société pourra être mis en liquidation. La Société pourra être mise en liquidation par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires. Le surplus résultant de la réalisation de l'actif et du paiement du passif sera distribué aux détenteurs d'instruments proportionnellement au nombre d'instruments qu'ils détiennent dans chaque Compartiment de la Société.»

« **Art. 23. Non Pétition.** Aucun détenteur d'instruments financiers émis par la Société (y compris ceux liés à un Compartiment particulier), ni aucun autre créancier de la Société (y compris ceux dont les créances sont liées à un Compartiment particulier) ne peut saisir un bien de la Société, ni instituer contre la Société ou consentir à une procédure de faillite, d'insolvabilité, de gestion contrôlée, de suspension des paiements, de concordat préventif de la faillite, de sursis ou toute autre procédure similaire, à moins que la loi n'en dispose autrement.»

*Sixième résolution*

L'Assemblée décide de convertir le capital social de la Société de Euros (EUR) en US dollar (USD) avec effet rétroactive au 12 mars 2014, par application du taux de change publié par la Banque Centrale Européenne en date du 12 mars 2014 à savoir 1,- EUR pour 1,887.USD, de sorte que le capital social de la Société, actuellement de EUR 31.000,- (trente et un Euros) représenté par 310 (trois cent dix) actions de EUR 100,- (cent Euros) chacune, s'élèvera à USD 43.049,70 (quarante-trois mille quarante-neuf US dollars et soixante-dix cent) représentées par 310 (trois cent dix) actions sans désignation de valeur nominal.

*Septième résolution*

En conséquence de la résolution ci-dessus, l'Assemblée a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société, qui se lira comme il suit:

« **Art. 6. Capital.** Le capital social est fixé à USD 43.049,70 (quarante-trois mille quarante-neuf US dollars et soixante-dix cent) représentées par 310 (trois cent dix) actions sans désignation de valeur nominal.»

*Frais:*

Les frais, droits, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête des personnes comparantes les présents statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française, à la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, le comparant a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: L. Elshani, M. Krecké et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 9 janvier 2015. Relation: 2LAC/2015/724. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-

*Le Receveur (signé):* Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 14 avril 2015.

Référence de publication: 2015055674/416.

(150063797) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

**C-Rights S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 13, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 156.263.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015054179/9.

(150061931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 avril 2015.

**BMM Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 152.730.

L'an deux mille quinze, le premier avril.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),  
s'est réunie

l'Assemblée Générale Extraordinaire (l'«Assemblée») des actionnaires de «BMM HOLDING S.A.» (la «Société»), une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 111/115, Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 152.730, constituée suivant acte en date du 14 avril 2010, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial»), en date du 09 juin 2010 sous le numéro 1205 et page 57833.

Les statuts de la Société ne furent pas modifiés depuis sa création.

L'Assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Cindy SZABO, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Frédéric DECKER, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg, qui est aussi choisi comme scrutateur.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente Assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Le Président expose et l'Assemblée constate:

A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

*Ordre du jour:*

1.- Transfert du siège social de la Société de la commune de Bascharage, vers la Ville de Luxembourg et modification afférente de l'article deux (2), premier alinéa des statuts de la Société.

2.- Fixation de la nouvelle adresse de la Société au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

3.- Décision de remplacer le commissaire de la Société, à savoir la société ACCOUNTIS S.A., dissoute le 30 janvier 2015 par la société ACCOUNTIS S.à r.l., Fixation de la durée de son mandat.

4.- Mise à jour des statuts afin d'y intégrer les modifications apportées par la loi du 28 juillet 2014 à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales.

5.- Suppression de la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

6.- Divers.

B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.

C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Après délibération, l'Assemblée prend, chaque fois, et à l'unanimité, les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'Assemblée DECIDE, de transférer le siège social de la Société de la commune de Bascharage, vers la Ville de Luxembourg et DECIDE concomitamment de fixer sa nouvelle adresse au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Afin de refléter ledit transfert de siège, l'Assemblée DECIDE de modifier le premier alinéa de l'article DEUX (2) des statuts de la Société pour lui donner à l'avenir la teneur suivante:

**Art. 2. (premier alinéa).** «Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.»

*Troisième résolution*

L'Assemblée prend acte de la dissolution au 30 janvier 2015 du commissaire de la société, à savoir ACCOUNTIS S.A.

En son remplacement, l'Assemblée décide de nommer comme nouveau commissaire, la société ACCOUNTIS S.à r.l., Société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B-60219. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Annuelle de 2016.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée décide, d'adapter les statuts de la Société en tenant compte des modifications apportées à la loi du 10 août 1915 par la loi du 28 juillet 2014.

En conséquence, l'Assemblée Générale décide de modifier l'article 5 des statuts, lequel aura dès lors la teneur suivante:

**Art. 5.** «Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000.-) représenté par cinquante (50) actions d'une valeur nominale de mille euros (EUR 1.000.-) chacune.

Les actions sont au porteur ou nominatives au choix de l'actionnaire dans les limites prévues par la loi.

Les actions au porteur sont à déposer auprès d'un dépositaire nommé par le conseil d'administration ou le directoire, selon le cas, répondant aux conditions de l'Article 42, (2), de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée. Le dépositaire maintient un registre des actions au porteur au Luxembourg dans lequel les actions au porteur sont inscrites au nom de l'actionnaire propriétaire des actions.

La Société reconnaît les personnes au nom desquelles les actions sont enregistrées dans le registre des actionnaires comme les pleins propriétaires de ces actions.

A la demande des actionnaires, des certificats d'inscription nominatifs seront délivrés aux actionnaires par la Société ou par le dépositaire en cas d'actions au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La Société pourra racheter ses propres actions dans les limites prévues par la loi.»

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide de supprimer la dernière phrase de l'article 11 des statuts.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ces mêmes comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. SZABO, F. DECKER, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 3 avril 2015. Relation: EAC/2015/7892. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

*Le Receveur ff.* (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2015055658/83.

(150063896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

### **Our356 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 17.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 196.054.

#### STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the eighth day of April.

Before the undersigned, Maître Henri BECK, notary residing in Echternach, Grand Duchy of Luxembourg.

#### THERE APPEARED:

Patrick Meunier, born on May 9, 1960, in Paris, France, having his professional address at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (the Sole Shareholder),

The appearing party has requested the undersigned notary to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

#### **I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is OUR356 S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

#### **Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. The registered office may further be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of the shareholders adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the single manager, or as the case may be, the board of managers of the Company. Where the single manager or the board of managers of the Company determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent as determined in the sole discretion of the manager(s) and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The Company's share capital is divided in several classes of shares, labelled Class A to Class J (each a Class of Shares, together the Classes of Shares).

5.2. The Company's share capital is set at seventeen thousand Euro (EUR 17,000.-), represented by:

a) twelve thousand five hundred (12,500) class A shares (each a Class A Share, collectively the Class A Shares) in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

b) five hundred (500) class B shares (each a Class B Share, collectively the Class B Shares) in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

c) five hundred (500) class C shares (each a Class C Share, collectively the Class C Shares) in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

d) five hundred (500) class D shares (each a Class D Share, collectively the Class D Shares) in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

e) five hundred (500) class E shares (each a Class E Share, collectively the Class E Shares) in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

f) five hundred (500) class F shares (each a Class F Share, collectively the Class F Shares) in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

g) five hundred (500) class G shares (each a Class G Share, collectively the Class G Shares) in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

h) five hundred (500) class H shares (each a Class H Share, collectively the Class H Shares) in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

i) five hundred (500) class I shares (each a Class I Share, collectively the Class I Shares) in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

j) five hundred (500) class J shares (each a Class J Share, collectively the Class J Shares) in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1.-) each;

all subscribed and fully paid-up.

5.3. The share capital may be increased or reduced in one or several times by a resolution of the shareholders, adopted in the manner required for the amendment of the Articles.

5.4. The Company shall have a share premium account connected to the share capital account, which shall not be attached to any particular Class of Shares.

#### **Art. 6. Shares.**

6.1. Each share entitles the holder to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence. The right and obligations of the shares belonging to the different Classes of Shares are identical, except to the extent otherwise provided for by the present Articles and the Law.

6.2. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is recognized per share. Joint co-owners must appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.3. The shares are freely transferable between shareholders.

6.4. When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

6.5. When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital.

6.6. A share transfer shall only be binding on the Company or third parties following notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.7. For all other matters, to the extent necessary, reference is being made to articles 189 and 190 of the Law.

6.8. A register of shareholders shall be kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

#### **Art. 7. Redemption of shares.**

7.1. The Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class I Shares, and the Class J Shares may be redeemed and cancelled by way of reduction of the share capital of the Company within the limits set forth by the Law and in accordance with the provisions of this article 7. The Class A Shares may not be redeemed.

7.2. Shares shall be redeemed and cancelled by Class of Shares in the reverse alphabetical order.

7.3. In the event of the redemption and cancellation of a whole Class of Shares (in the reverse alphabetical order), the holders of the Class of Shares being redeemed are entitled to an aggregate redemption price (the Redemption Price) in an amount determined by the board of managers or the sole manager, as applicable, and approved by the sole shareholder or general meeting of the shareholders, as applicable. Each holder of shares of the Class of Shares being redeemed shall be entitled to a portion of the Redemption Price in direct proportion to the number of shares held by such holder in said Class of Shares.

7.4. The Redemption Price shall not exceed the Available Amounts (as defined in article 7.5 below) and shall be based on an interim balance sheet of the Company.

7.5. Available Amounts means for the purpose of article 7.4 above the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the present Articles, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed and cancelled but reduced by (i) any losses (including carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Law or of the Articles, each time as set out in the relevant interim balance sheet of the Company (without, for the avoidance of doubt, any double counting).

### **III. Management - Representation**

#### **Art. 8. Appointment and removal of managers.**

8.1. The Company is managed by one or more managers, who need not to be shareholder(s), appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which sets the term of their office. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of class A managers and class B managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

8.2. The manager(s) may be removed at any time, ad nutum (with or without cause), by a resolution of the shareholders.

#### **Art. 9. Powers of the (board of) manager(s).**

9.1. All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the shareholders fall within the competence of the single manager or, if the Company is managed by more than one manager, the board of managers, which shall have all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's object.

9.2. Special and limited powers may be delegated for determined matters to one or more agents, whether shareholders or not, by the manager, or if there are more than one manager, by the board of managers of the Company or in accordance with article 10.2 of the Articles.

#### **Art. 10. Procedure.**

10.1. The board of managers shall meet as often as the Company's interests so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

10.2. Written notice of any meeting of the board of managers shall be given to all managers at least 24 (twenty-four) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the board of managers.

10.3. No such convening notice is required if all members of the board of managers of the Company are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the board of managers of the Company. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by resolution of the board of managers of the Company.

10.4. Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing, whether in original, by telefax, e-mail, telegram or telex, another manager as his proxy. A manager may also appoint another manager as his proxy by phone, such appointment to be confirmed in writing subsequently.

10.5. The board of managers can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented and among whom one class A manager and one class B manager imperatively. Resolutions of the board of managers are validly taken by a majority of the votes cast. The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

10.6. Any manager may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, and hear and speak to, each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.7. Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding in the same manner as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or email.

#### **Art. 11. Representation.**

11.1. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager, or if the shareholders have appointed one or several class A managers and one or several class B managers, by the joint signatures of any class A manager and any class B manager.

11.2. The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board in accordance with article 9.2 of these Articles and within the limits of such power.

**Art. 12. Liability of the managers.** The manager(s) shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

### **IV. General meeting of shareholders**

#### **Art. 13. Powers and Voting rights.**

13.1. Without prejudice to articles 13.2 and 13.4 of these Articles, resolutions of the shareholders shall be adopted at general meetings.

13.2. If there are not more than twenty-five shareholders, the decisions of the shareholders may be taken by circular resolution. The shareholders shall be consulted in writing in accordance with article 14.2 of these Articles and shall cast their vote by signing the circular resolution. The signatures of the shareholders may appear on a single document or on multiple copies of an identical resolution and may be evidenced by an original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

13.3. Each shareholder has voting rights commensurate to his shareholding. Each share is entitled to one vote.

13.4. The single shareholder assumes all powers conferred by the Law to the general meeting of shareholders. The decisions of the single shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

#### **Art. 14. Notices, Quorum, Majority and Voting proceedings.**

14.1. The shareholders may be convened or consulted by any manager of the Company. The single manager, or as the case may be, the board of managers must convene or consult the shareholders following the request of shareholders representing more than one-half of the share capital of the Company.

14.2. The shareholders shall be convened or consulted in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.3. Written notice of any meeting of the shareholders shall be given to all shareholders at least 8 (eight) days in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting.

14.4. Meetings of the shareholders of the Company shall be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the meetings.

14.5. If all the shareholders of the Company are present or represented at a meeting of the shareholders of the Company, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

14.6. A shareholder may act at any meeting of the shareholders of the Company by appointing another person (who need not be a shareholder) as his proxy in writing, whether in original or by telegram, telex, facsimile or e-mail.

14.7. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than one-half of the share capital of the Company. If this figure is not reached at the first meeting or first written consultation, the shareholders shall be convened or consulted a second time by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

14.8. However, resolutions to alter the Articles or to dissolve and liquidate the Company may only be adopted by the majority (in number) of the shareholders owning at least three quarters of the share capital of the Company. However, in no case may the majority oblige any of the shareholders to increase his participation in the Company.

14.9. The shareholders can only change the nationality of the Company by unanimous vote.

## V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

### Art. 15. Financial year and approval of annual accounts.

15.1. The financial year begins on the first (1<sup>st</sup>) of January and ends on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December of each year.

15.2. Each year, with reference to the end of the Company's year, the single manager or, as the case may be, the board of managers must prepare the balance sheet and the profit and loss accounts of the Company as well as an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising all the Company's commitments and the debts of the managers, auditor(s) (if any) and shareholders towards the Company.

15.3. Each shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the Company's registered office.

15.4. If there are more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice, on the third Monday of June of each year at 10.00 a.m. and if such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following business day.

15.5. If there are not more than twenty-five (25) shareholders, the annual general meeting of the shareholders shall be held at such place and time as may be specified in the convening notice of the meeting which shall take place within the time limit set forth by the Law.

### Art. 16. Statutory / external auditors.

16.1. If there are more than twenty-five shareholders, the operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s)).

16.2. To the extent required by Law, the operations of the Company shall be supervised by one or several external auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises).

16.3. The statutory / external auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be re-eligible.

16.4. The statutory / external auditor(s) shall be appointed by the general meeting of shareholders of the Company which will determine their number, their remuneration and the term of their office.

### Art. 17. Allocation of profits.

17.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in article 5 of the Articles.

17.2. The general meeting of shareholders shall dispose of the balance of the annual net profits, subject to the provisions of the following paragraph 17.3. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend or transfer it to the reserve or carry it forward.

17.3. Any distribution of dividend, including interim dividend distributions, shall be made in accordance with the following:

(a) First, the holders of Class A Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the par value of the Class A Shares held by them;

(b) then, the holders of Class B Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the par value of the Class B Shares held by them;

(c) then, the holders of the Class C Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the par value of the Class C Shares held by them;

(d) then, the holders of the Class D Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the par value of the Class D Shares held by them;

(e) then, the holders of the Class E Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point forty per cent (0.40%) of the par value of the Class E Shares held by them;

(f) then, the holders of the Class F Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the par value of the Class F Shares held by them;

(g) then, the holders of the Class G Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the par value of the Class G Shares held by them,

(h) then, the holders of the Class H Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the par value of the Class H Shares held by them;

(i) then, the holders of the Class I Shares shall receive dividend distributions with respect to a given year in the amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the par value of the Class I Shares held by them; and

(j) finally, the holders of the Class J Shares shall receive the remainder of the amount declared to be available for distribution by the board of managers or the sole manager, as applicable, pro-rata to their holding of Class J Shares.

If there are no outstanding Class J Shares, then the provisions of paragraph 17.3. (j) above shall apply mutatis mutandis to the holders of the preceding Class of Shares in the reverse alphabetic order (i.e., the Class I Shares and, once no Class I Shares are in existence, Class H Shares and in such continuation until only Class A Shares are outstanding).

17.4. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following additional conditions:

(a) a statement of accounts or an inventory or report is established by the manager or the board of managers of the Company;

(b) this statement of accounts, inventory or report shows that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed realised profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the statutory reserve;

(c) the decision to pay interim dividends is taken by the shareholders of the Company;

(d) assurance has been obtained that the rights of the creditors of the Company are not threatened; and

(e) should, after the close of the financial year, the amount available for distribution appear to be less than the amount distributed as an interim dividend, the relevant shareholders shall be required to refund the shortfall to the Company.

## VI. Dissolution - Liquidation

18.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be shareholders, appointed by a resolution of the single shareholder or the general meeting of shareholders which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the shareholders or by law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.2 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the shareholders in proportion to the shares held by each shareholder in the Company.

## VII. General provisions

19.1 Notices and communications may be made or waived, resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

19.2 Powers of attorney may be granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with a meeting of the board of managers may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the board of managers.

19.3 Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures may appear on one original or several counterparts of the same document, all of which taken together shall constitute one and the same document.

19.4 All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitional provision*

The Company's first financial year shall begin on the date of this deed and shall end on the thirty-first (31<sup>st</sup>) of December 2015.

### *Subscriptions and payments*

The Sole Shareholder, represented as stated above, subscribes for:

- a) twelve thousand five hundred (12,500) Class A Shares;
- b) five hundred (500) Class B Shares;
- c) five hundred (500) Class C Shares;
- d) five hundred (500) Class D Shares;
- e) five hundred (500) Class E Shares;
- f) five hundred (500) Class F Shares;
- g) five hundred (500) class G Shares;

- h) five hundred (500) class H Shares;
- i) five hundred (500) class I Shares; and
- j) five hundred (500) class J Shares,

and agrees to pay them in full by a contribution in cash of seventeen thousand Euro (EUR 17,000.-) to be entirely allocated to the share capital account of the Company.

The aggregate amount of seventeen thousand Euro (EUR 17,000.-) is thus at the Company's disposal and evidence of such amount has been given to the undersigned notary.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred Euro (EUR 1.100.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, the Sole Shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. Patrick Meunier, born on May 9, 1960, in Paris, France, having his professional address at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, is appointed as sole manager of the Company for an indefinite period.
2. The registered office of the Company is located at 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

#### *Declaration*

The undersigned notary, who understands and speaks English, states at the request of the appearing party that this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of discrepancies, the English version prevails.

This notarial deed is drawn up in Luxembourg, on the date stated above.

After reading this deed aloud, the notary signs it with the appearing party.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille quinze, le huitième jour du mois d'avril.

Par devant le soussigné, Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach, Grand-Duché de Luxembourg,

#### **A COMPARU:**

Patrick Meunier, né le 9 mai 1960 à Paris, France, résidant professionnellement au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg (l'Associé unique).

La partie comparante a requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

#### **I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est OUR356 S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

#### **Art. 2. Siège social.**

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand- Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du gérant unique, ou le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Le siège social peut également être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand- Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du gérant unique ou, le cas échéant, du conseil de gérance de la Société. Lorsque le gérant unique ou le conseil de gérance de la Société estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire, déterminés librement par le/les gérant(s), se sont produits ou sont imminents, et que ces événements seraient de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société qui, en dépit du transfert temporaire de son siège social, restera une société luxembourgeoise.

#### **Art. 3. Objet social.**

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et, en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute

société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et gérer un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine.

3.2 La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billet à ordre, obligations et d'autres titres représentatifs de dette ou de capital. Elle pourra prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées et à toutes autres sociétés. Elle peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs afin de garantir ses propres obligations et celles de toutes autres sociétés et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toutes autres sociétés ou personnes. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3 La Société peut employer toutes les techniques, moyens légaux et instruments afin de gérer efficacement ses investissements et de se protéger contre les risques de crédit, fluctuations monétaires, fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4 La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

#### **Art. 4. Durée.**

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de l'interdiction, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## **II. Capital social - Parts sociales**

#### **Art. 5. Capital.**

5.1 Le capital social de la Société est divisé en plusieurs classes de parts sociales, dénommées Classe A à Classe J (chacune une Classe de Parts Sociales, et ensemble les Classes de Parts Sociales)

5.2 Le capital social de la Société est fixé à dix-sept mille euros (EUR 17.000,-) représenté par:

a) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de classe A (chacune une Part Sociale de Classe A, collectivement les Parts Sociales de Classe A) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

b) cinq cents (500) parts sociales de Classe B (chacune une Part Sociale de Classe B, collectivement les Parts Sociales de Classe B) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

c) cinq cents (500) parts sociales de Classe C (chacune une Part Sociale de Classe C, collectivement les Parts Sociales de Classe C) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

d) cinq cents (500) parts sociales de Classe D (chacune une Part Sociale de Classe D, collectivement les Parts Sociales de Classe D) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

e) cinq cents (500) parts sociales de Classe E (chacune une Part Sociale de Classe E, collectivement les Parts Sociales de Classe E) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

f) cinq cents (500) parts sociales de Classe F (chacune une Part Sociale de Classe F, collectivement les Parts Sociales de Classe F) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

g) cinq cents (500) parts sociales de Classe G (chacune une Part Sociale de Classe G, collectivement les Parts Sociales de Classe G) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

h) cinq cents (500) parts sociales de Classe H (chacune une Part Sociale de Classe H, collectivement les Parts Sociales de Classe H) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

i) cinq cents (500) parts sociales de Classe I (chacune une Part Sociale de Classe I, collectivement les Parts Sociales de Classe I) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

j) cinq cents (500) parts sociales de Classe J (chacune une Part Sociale de Classe J, collectivement les Parts Sociales de Classe J) sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune;

toutes souscrites et entièrement libérées.

5.3 Le capital social pourra être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par résolution des associés adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

5.4 La Société aura un compte de prime d'émission en relation avec le compte de capital social, qui ne sera rattaché à aucune Classe de Parts Sociales en particulier.

#### **Art. 6. Parts sociales.**

6.1 Chaque part sociale confère à son propriétaire une fraction des actifs et bénéfices de la Société en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes. Les droits et obligations des parts sociales des différentes Classes de Parts Sociales sont identiques, sauf provision contraire des présents Statuts et de la Loi.

6.2 Envers la Société, les parts sociales de la Société sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.3 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

6.4 Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

6.5 Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession de parts sociales (inter vivos) aux tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

6.6 Une cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après notification à ou acceptation par la Société conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois.

6.7 Pour toutes les autres questions, lorsque cela s'avère nécessaire, il est fait référence aux articles 189 et 190 de la Loi.

6.8 Un registre des associés sera tenu au siège social et peut être consulté par chaque associé qui en exprime la demande.

#### **Art. 7. Rachat de parts sociales.**

7.1 Les Parts Sociales de Classe B, Parts Sociales de Classe C, Parts Sociales de Classe D, Parts Sociales de Classe E, Parts Sociales de Classe F, Parts Sociales de Classe G, Parts Sociales de Classe H, Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe J peuvent être rachetées et annulées par une réduction du capital social de la Société dans les limites fixées par la Loi et conformément aux dispositions de l'article 7. Les Parts Sociales de Classe A ne peuvent être rachetées.

7.2 Les parts sociales devront être rachetées et annulées par Classe de Parts Sociales dans l'ordre alphabétique inversé.

7.3 En cas de rachat et annulation de toute une Classe de Parts Sociales (dans l'ordre alphabétique inversé), les propriétaires de la Classe de Parts Sociales rachetée ont droit à un prix de rachat total (le Prix de Rachat), d'un montant déterminé par le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas, et approuvé par l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés selon le cas. Chaque propriétaire de parts sociales de la Classe de Parts Sociales rachetée aura droit à une part du Prix de Rachat directement proportionnelle au nombre de parts sociales de ladite Classe de Parts Sociales qu'il détient.

7.4 Le Prix de Rachat ne doit pas être supérieur aux Montants Disponibles (tel que défini à l'article 7.5 ci-dessous), et doit être basé sur un bilan intérimaire de la Société.

7.5 Montants Disponibles signifie, pour les besoins de l'article 7.4 ci-dessus, le montant total des bénéfices nets de la Société (incluant les bénéfices reportés), dans la mesure où les associés auraient droit à des distributions de dividendes conformément aux dispositions des présents Statuts, augmentés (i) de toute réserve librement distribuable (en tout état de cause, incluant la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction de capital social et de la réduction de la réserve légale en rapport avec les Classes de Parts Sociales rachetées et annulées, mais réduits par (i) toute perte (incluant les pertes reportées) et (ii) toute somme affectée à la/aux réserve(s) conformément aux dispositions de la Loi ou des Statuts, chaque fois tel que décrit dans le bilan intérimaire concerné de la Société (en tout état de cause, sans double comptage).

### **III. Gestion - Représentation**

#### **Art. 8. Nomination et révocation des gérants.**

8.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, lesquels ne sont pas nécessairement des associés et qui seront nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés laquelle fixe la durée de leur mandat. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérants de classe A et de gérants de classe B. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

8.2 Le ou les gérant(s) est/sont révocable(s) à n'importe quel moment ad nutuum (avec ou sans raison) par une résolution des associés.

#### **Art. 9. Pouvoirs du gérant/conseil de gérance.**

9.1 Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts aux associés seront de la compétence du gérant unique ou, si la Société est gérée par plus d'un gérant, du conseil de gérance, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social de la Société.

9.2 Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués à un ou plusieurs agents, associés ou non, par le gérant, ou s'il y a plus d'un gérant, par le conseil de gérance de la Société ou conformément à l'article 10.2 des Statuts.

#### **Art. 10. Procédure.**

10.1 Le conseil de gérance se réunira aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige ou sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2 Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du conseil de gérance au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence sera mentionnée dans la convocation de la réunion du conseil de gérance.

10.3 Cette convocation écrite n'est pas nécessaire si tous les membres du conseil de gérance de la Société sont présents ou représentés à la réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés et avoir parfaite connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Il peut aussi être renoncé à la convocation avec l'accord écrit de chaque membre du conseil de gérance de la Société soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique. Des convocations écrites séparées ne seront pas exigées pour des réunions se tenant à une heure et à un endroit prévus dans un calendrier préalablement adopté par résolution du conseil de gérance de la Société.

10.4 Tout gérant peut participer à toute réunion du conseil de gérance en nommant par écrit, soit en original ou par télécopie, courrier électronique, télégramme ou télex, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut également nommer un autre gérant comme son mandataire par téléphone, mais cette nomination devra ensuite être confirmée par écrit.

10.5 Le conseil de gérance ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, et parmi eux au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du conseil de gérance sont prises valablement à la majorité des voix exprimées. Les résolutions du conseil de gérance seront consignées dans des procès-verbaux signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

10.6 Tout gérant peut participer à la réunion du conseil de gérance par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'identifier, s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.7 Des résolutions circulaires signées par tous les gérants seront valables et engageront la Société comme si elles avaient été adoptées à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

#### **Art. 11. Représentation.**

11.1 La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature du gérant unique, ou si les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de classe A et un ou plusieurs gérants de classe B, par les signatures conjointes d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B.

11.2 La Société sera également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil conformément à l'article 9.2. des Statuts et dans les limites de ce pouvoir.

**12. Responsabilité des gérants.** Le/les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements valablement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### **IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 13. Pouvoirs et Droits de vote.**

13.1 Sans préjudice des articles.

13.2 et 13.4 des présents Statuts, les résolutions des associés sont adoptées en assemblées générales.

13.2 Si le nombre d'associés n'excède pas vingt-cinq associés, les décisions des associés pourront être prises par voie de résolutions circulaires. Les associés seront consultés par écrit conformément à l'article 14.2 des présents Statuts et exprimeront leur vote en signant la résolution circulaire. Les signatures des associés peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, confirmées en original, par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

13.3 Chaque associé a des droits de vote proportionnels à sa participation. Chaque part sociale donne droit à un vote.

13.4 L'associé unique assume tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'assemblée générale des associés. Les décisions de l'associé unique sont consignées en procès-verbaux ou rédigées par écrit.

#### **Art. 14. Convocations, Quorum, Majorité et Procédure de vote.**

14.1 Les associés peuvent être convoqués ou consultés par tout gérant de la Société. Le gérant unique, ou le cas échéant, le conseil de gérance doit convoquer ou consulter les associés à la demande des associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société.

14.2 Les associés sont convoqués ou consultés par écrit, soit en original ou par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.3 Une convocation écrite à toute assemblée des associés sera donnée à tous les associés au moins 8 (huit) jours avant la date fixée de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de ces circonstances sera précisée dans la convocation de ladite assemblée.

14.4 Les assemblées des associés de la Société seront tenues aux lieux et heure précisés dans les convocations respectives des assemblées.

14.5 Si tous les associés de la Société sont présents ou représentés à l'assemblée des associés et se considèrent eux-mêmes comme dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'assemblée pourra se tenir sans convocation préalable.

14.6 Un associé peut prendre part à toute assemblée générale des associés de la Société en désignant une autre personne comme mandataire (associé ou non) par écrit, soit en original, soit par télégramme, télex, facsimile ou courrier électronique.

14.7 Les décisions collectives ne sont valablement prises que dans la mesure où elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si ce chiffre n'est pas atteint à la première assemblée ou première consultation écrite, les associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

14.8 Cependant, les résolutions pour modifier les Statuts ou pour dissoudre et liquider la Société ne peuvent être adoptées que par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois quarts du capital social de la Société. Cependant, en aucun cas la majorité ne peut obliger un des associés à augmenter sa participation dans la Société.

14.9 Les associés peuvent changer la nationalité de la Société uniquement par vote unanime.

## V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

### Art. 15. Exercice social et approbation des comptes annuels.

15.1 L'exercice social commence le premier (1<sup>er</sup>) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

15.2 Chaque année, à la fin de l'exercice social de la Société, le gérant unique ou, le cas échéant, le conseil de gérance dresse le bilan et le compte de pertes et profits de la Société ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société avec une annexe résumant tous les engagements de la Société et les dettes des gérants, commissaires (s'il y en a) et des associés de la Société.

15.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

15.4 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale annuelle des associés sera tenue au siège social de la Société ou à tout autre endroit dans la commune du siège social tel que précisé dans la convocation, le troisième lundi du mois de juin à 10h00 du matin et si ce jour n'est pas un jour ouvrable bancaire à Luxembourg, l'assemblée générale annuelle se tiendra le jour ouvrable suivant.

15.5 Si le nombre d'associés ne dépasse pas vingt-cinq (25) associés, l'assemblée générale des associés se tiendra au lieu et heure indiqués dans la convocation de l'assemblée qui se tiendra dans le délai imparti par la Loi.

### Art. 16. Commissaire / Réviseur d'entreprise.

16.1 Si le nombre d'associés dépasse vingt-cinq associés, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs commissaires.

16.2 Quand la Loi le requiert, les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises.

16.3 Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera (seront) élu(s) pour une durée maximum de 6 ans et sera (seront) rééligibles.

16.4 Le(s) commissaire(s) / réviseur(s) d'entreprises sera(seront) nommé(s) par l'assemblée générale des associés de la Société qui déterminera leur nombre, rémunération et la durée de leur mandat.

### Art. 17. Affectation des bénéfices.

17.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société seront affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cessera d'être exigée dès que la réserve légale aura atteint dix pour cent (10%) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel qu'augmenté ou réduit selon l'article 5 des Statuts.

17.2 L'assemblée générale des associés décidera de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels, selon les provisions du paragraphe 17.3 suivant. Elle pourra en particulier allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à la réserve ou le reporter.

17.3 Toute distribution de dividendes, distributions de dividendes intérimaires incluses, doivent être effectuées conformément aux dispositions suivantes:

(a) Premièrement, les propriétaires de Parts Sociales de Classe A recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule soixante pour cent (0,60%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe A détenues par eux;

(b) puis, les propriétaires de Parts Sociales de Classe B recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule cinquante-cinq pour cent (0,55%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe B détenues par eux;

(c) ensuite, les propriétaires de Parts Sociales de Classe C recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule cinquante pour cent (0,50%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe C détenues par eux;

(d) les propriétaires de Parts Sociales de Classe D recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule quarante-cinq pour cent (0,45%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe D détenues par eux;

(e) les propriétaires de Parts Sociales de Classe E recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule quarante pour cent (0,40%) de la valeur nominale de la Part Sociale de Classe E détenues par eux;

(f) les propriétaires de Parts Sociales de Classe F recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule trente-cinq pour cent (0,35%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe F détenues par eux;

(g) les propriétaires de Parts Sociales de Classe G recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule trente pour cent (0,30%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe G détenues par eux;

(h) les propriétaires de Parts Sociales de Classe H recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule vingt-cinq pour cent (0,25%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe H détenues par eux;

(i) les propriétaires de Parts Sociales de Classe I recevront des distributions de dividende, pour une année donnée, d'un montant de zéro virgule vingt pour cent (0,20%) de la valeur nominale des Parts Sociales de Classe I détenues par eux; et

(j) enfin, les propriétaires de Parts Sociales de Classe J recevront le solde du montant déclaré disponible pour distribution par le conseil de gérance ou le gérant unique, selon le cas, au prorata de leur détention de Parts Sociales de Classe J.

S'il ne reste pas de Parts Sociales de Classe J, les dispositions du paragraphe 17.3 (j) ci-dessus s'appliquent mutatis mutandis aux propriétaires de parts sociales de la Classe de Parts Sociales précédente dans l'ordre alphabétique inversé (soit, les Parts Sociales de Classe I et, s'il n'y a plus de Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales de Classe H, et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il ne reste que les Parts Sociales de Classe A).

17.4 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions supplémentaires suivantes:

(a) un état des comptes ou un inventaire ou un rapport est établi par le gérant ou le conseil de gérance de la Société;

(b) cet état des comptes, inventaire ou rapport montre que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social, augmenté par les bénéfices reportés et les réserves distribuables mais réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(c) la décision de payer des dividendes intérimaires est adoptée par les associés de la Société; et

(d) assurance a été obtenue que les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés;

(e) si, après la clôture de l'exercice social, le montant disponible à la distribution s'avère être inférieur au montant distribué en tant que dividende intérimaire, les associés seront tenus de reverser la différence à la Société.

## **VI. Dissolution - Liquidation**

18.1 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, nommés par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui déterminera leurs pouvoirs et leur rémunération. Sauf disposition contraire prévue par la Loi ou la décision des associés, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.2 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera distribué aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chaque associé dans la Société.

## **VII. Dispositions générales**

19.1 Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, et les résolutions peuvent être établies par écrit, par télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

19.2 Les procurations peuvent être données par tout moyen mentionné ci-dessus.

Les procurations relatives aux réunions du conseil de gérance peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le conseil de gérance.

19.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

19.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social de la Société commencera à la date du présent acte et prendra fin le trente-et-un (31) décembre 2015.

### *Souscription et libération*

L'Associé Unique, représenté comme indiqué ci-dessus, souscrit à:

- a) douze mille cinq cents (12.500) Parts Sociales de Classe A;
- b) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe B;
- c) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe C;
- d) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe D;
- e) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe E;
- f) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe F;
- g) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe G;
- h) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe H;
- i) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe I; et
- j) cinq cents (500) Parts Sociales de Classe J,

et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire de dix-sept mille Euros (EUR 17.000,-) qui seront entièrement alloués au compte de capital social de la Société.

Le montant total de dix-sept mille Euros (EUR 17.000,-) est à la libre disposition de la Société et la preuve en a été apportée au notaire instrumentant.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incomberont à la Société en raison de sa constitution sont estimés à environ mille cent Euros (EUR 1.100.-).

#### *Résolutions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'Associé Unique, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Patrick Meunier, né le 9 mai 1960 à Paris, France, résidant professionnellement au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, est nommé en qualité de gérant unique de la Société pour une durée indéterminée.

2. Le siège social de la Société est établi au 25B, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française et en cas de divergences, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite, le notaire le signe avec la partie comparante.

Signé: P. MEUNIER, Henri BECK.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 09 avril 2015. Relation: GAC/2015/3038. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

*Le Receveur* (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 13 avril 2015.

Référence de publication: 2015055905/655.

(150063319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

#### **Claront S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2561 Luxembourg, 9, rue de Strasbourg.

R.C.S. Luxembourg B 61.991.

---

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015055684/9.

(150063758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---

#### **Dutch Investment S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 84.004.

---

#### *Extrait des résolutions prises par l'actionnaire unique, en date du 07 avril 2015:*

- acceptation de la démission de Monsieur Ingor Meuleman de son poste d'administrateur, avec effet au 17 mars 2015;  
- nomination de Madame Catherine Zoller, administrateur de société, née à Arlon (Belgique) le 08 avril 1967, résidant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1 rue Goethe comme nouvel administrateur de la société pour une période de 6 ans, jusqu'à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'année 2020;

- reconduction des mandats des autres administrateurs, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020;

- reconduction du mandat du commissaire aux comptes, pour une période de 6 ans prenant fin à la date de la tenue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2020.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015055726/17.

(150063894) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 avril 2015.

---